



## DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

---

Séance des lundi 16 et mardi 17 décembre 2013

# CONSEIL GÉNÉRAL



# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutetia.....	14
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif aux salariés de l'Hôtel Lutetia.....	14
Suspension et reprise de la séance.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	14
2013 DF 23 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2014. ....	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la distribution du courrier dans le 12e arrondissement.....	16
Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du département de Paris pour 2014. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. ....	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à l'avenir de la poste du Louvre.....	17
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au financement du CAUE.....	3	2013 DDEEES 201 G - DF 34 G - Création de la Société Publique Locale "Le Laboratoire Paris Région Innovation".....	18
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la baisse des dotations de l'État ..	3	2013, DDEEES 167 G - Subventions (250.000 euros) et conventions avec des structures dans le cadre de l'appel à projets "Favoriser le retour à l'emploi des seniors parisiens".....	20
Vœu déposé par l'Exécutif.....	3	2013, DASES 603 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) pour le Centre d'Éthique Clinique de l'hôpital Cochin (14e).....	22
2013 DF 23-1° G Budget d'investissement du Département de Paris pour 2014. ....	4	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.....	24
2013, DF 23-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014. ....	9	2013, DASES 673 G - Participation (7.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Autisme 75 - Ile de France - Sesame Autisme" (13e). ....	25
2013 DF 24 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif du Département de Paris pour 2014. ....	11	2013 DASES 646 G - Signature de 29 nouvelles conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires de centres sociaux parisiens. ....	27
2013 DF-DRH 26 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2014.....	12	2013 DASES 682 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association GAIA Paris (11e).....	30
2013 DASES 555 G - DF 27 G - Budget primitif pour 2014 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance. ....	12	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au remboursement de la subvention par l'association GAIA...30	
2013 DASES 554 G - DF 28 G - Fixation pour 2014 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance.....	12	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un centre de santé municipal par arrondissement. ....	35
Suspension et reprise de la séance.....	12	Vœu déposé par l'Exécutif.....	35
2013 DRH 11 G - Modification des délibérations relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du Département de Paris, et à leurs échelles de rémunération. ....	12	Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à l'Hôtel-Dieu.....	36
2013 DRH 17 G - Modification des statuts particuliers des assistants socio-éducatifs et des cadres de santé du Département de Paris.....	13	Vœu déposé par l'Exécutif.....	36
		2013, DASES 629 G - Avenant n° 8 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Samusocial de Paris (12e) et autorisation de versement de la seconde partie de l'avance remboursable définie	

dans le cadre de la convention de coopération du 13 août 2013.....	39
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance.....	39
2013 DU 14 G - Création d'un Conseil de l'Immobilier de la Ville Paris. ....	41
2013 DASCO 79 G - Diminution des tarifs de la restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à partir du 1er janvier 2014, dans le cadre du bouclier social. ....	41
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures de gel des tarifs décidé dans le cadre du bouclier social.....	41
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. ....	42
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. ....	43
Clôture de la séance.....	43
Votes spécifiques.....	43
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	44
Liste des membres présents. ....	50
Tableau récapitulatif des absences de l'année 2013... ..	51
Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2014. ....	53
Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014. ....	58
Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. ....	64
Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques. ....	67

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

### **Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du mardi 12 novembre 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 16 décembre 2013 à dix neuf heures, est reprise le mardi 17 décembre 2013 à neuf heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, la séance est reprise.

### **2013 DF 23 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.**

**Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du département de Paris pour 2014. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.**

### **Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au financement du CAUE.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la baisse des dotations de l'Etat.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue hier, en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets départementaux. Nous commençons par le vote de la lettre rectificative n° 1 G.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G, déposée par l'Exécutif, portant sur les projets de délibération DF 23-1°G et DF 23-2° G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

Nous passons au vote des vœux et amendements relatifs au budget primitif du Département de Paris pour 2014.

La proposition d'amendement n° 2 G, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au fonds d'aide aux jeunes est retirée au profit de la lettre rectificative n° 1 G.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au soutien de la collectivité à la charge des loyers payés par les associations gestionnaires de centres sociaux, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 G est adoptée.

La proposition d'amendement n° 4 G, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative aux investissements des hôpitaux parisiens, est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 G déposée par les groupes U.D.I. et U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 G est repoussée.

La proposition de vœu référencée n° 6 G, déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative à la taxe départementale d'aménagement pour le financement de la CAUE, est retirée.

La proposition de vœu référencée n° 7 G, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités est retirée au profit du vœu n° 7 G bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 7 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 44 G).

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 G est adoptée.

**2013 DF 23-1° G Budget d'investissement du Département de Paris pour 2014.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 23-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 amendé et tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1 465 022 247,90 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 289 549 608,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2014, Monsieur le Président du Conseil Général siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 31 229 608,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Le Département de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Président du Conseil Général est autorisé à effectuer les mises à jour d'un programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2014 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris."

*(Voir annexe n° 1).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2014, puis les recettes de l'exercice 2014.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilés".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 est adopté. (2013, DF 23-1° G).

### **2013, DF 23-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 23-2° G, relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 G et n° 2 G, dont vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3 190 880 051,00 euros

- Recettes : 3 190 880 051,00 euros

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

(Voir annexe n° 2).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2014, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "Revenu minimum d'insertion".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "Revenu de solidarité active".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre et de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations de charges".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur provisions".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur budget de fonctionnement du Département de Paris de 2014, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 G et 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014 est adopté. (2013, DF 23-2° G).

### **2013 DF 24 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif du Département de Paris pour 2014.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au projet de délibération DF 24 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif du Département de Paris pour 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 24 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 24 G).

### **2013 DF-DRH 26 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2014.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à vous prononcer sur le projet de délibération DF-DRH 26 G relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF-DRH 26 G).

### **2013 DASES 555 G - DF 27 G - Budget primitif pour 2014 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au projet de délibération DASES 555 G - DF 27 G relatif au budget primitif pour 2014 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 555 G - DF 27 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 555 G - DF 27 G).

### **2013 DASES 554 G - DF 28 G - Fixation pour 2014 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au projet de délibération DASES 554 G - DF 28 G concernant la Fixation pour 2014 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 554 G - DF 28 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 554 G - DF 28 G).

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à dix heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente).*

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

### **2013 DRH 11 G - Modification des délibérations relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du Département de Paris, et à leurs échelles de rémunération.**

## **2013 DRH 17 G - Modification des statuts particuliers des assistants socio-éducatifs et des cadres de santé du Département de Paris.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons, en 2e Commission, le projet de délibération DRH 11 G concernant la modification des délibérations relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du département de Paris et à leurs échelles de rémunération.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Chers collègues, j'interviendrai sur l'ensemble des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour du dernier Conseil supérieur des administrations parisiennes qui nous sont présentés aujourd'hui.

L'ensemble de ces projets de délibération relatifs au statut, à l'organisation de la carrière et aux examens professionnels des fonctionnaires de la Ville, a fait l'objet d'un examen au Conseil supérieur des administrations parisiennes. Le C.S.A.P. en a amendé certaines, or nous constatons que les textes soumis au vote de notre Assemblée aujourd'hui ne reprennent pas, pour l'essentiel, les projets de délibération dans leur version amendée et telle que votée par le Conseil.

Certaines modifications ont été reprises, je pense en particulier à des amendements concernant la carrière des éboueurs, des égoutiers et des fossoyeurs, mais là encore, pas dans l'intégralité de ce qui a pu être adopté sur proposition des représentants des personnels.

L'élue représentante de notre groupe au C.S.A.P., Mme Catherine VIEU-CHARIER, a soutenu l'adoption des textes amendés par le C.S.A.P., et nous resterons donc cohérents aujourd'hui. Si l'octroi de postes supplémentaires est acté, les représentants des personnels ont rappelé la nécessité d'une amélioration des ratios de promotion, ainsi que leur demande d'une amélioration des déroulements de carrière dans un contexte de gel du point d'indice décidé il y a maintenant trois ans. C'est un gel qui pèse de plus en plus sur la vie quotidienne des agents. D'après nous, ce sont des demandes légitimes.

Par ailleurs, certains projets de délibération tendent à pallier l'absence de structuration d'une véritable filière animation, sur laquelle notre groupe insiste de nouveau depuis plusieurs mois. C'est le cas notamment des projets de délibération relatifs aux conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation, qui visent à pallier l'absence de corps de catégorie A dans une filière animation à la Ville de Paris. Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ces projets de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame BECKER.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

**Mme Maïté ERRECART**. - Madame BECKER, vous souligniez une des difficultés de fonctionnement du C.S.A.P. qui, pour ceux qui ne le savent pas, est notre structure qui délibère sur les évolutions statutaires et qui est composée à titre paritaire de 11 élus du Conseil de Paris et de 11 représentants du personnel.

Or, si les représentants du personnel investissent pleinement cette instance, c'est loin d'être le cas des Conseillers de Paris, et je tiens néanmoins à saluer l'assiduité de ceux qui y participent, notamment, et j'en citerai quelques-uns, M. Mao PENINO, Mmes Camille MONTACIÉ, Annick OLIVIER, Anne-Christine LANG, Sylvie WIEVIORKA, Olivia POLSKI, M. Hamou BOUAKKAZ et Mme BRUNO, car il n'y a pas de jetons de présence et les débats sont longs, très long parfois, et assez techniques.

Dans ce contexte de déséquilibre de la parité, étant donné que les grandes organisations syndicales, évidemment, votent favorablement les amendements qu'elles proposent pour améliorer la carrière des agents, elles obtiennent tout simplement et quasi systématiquement, une majorité. Vous conviendrez donc qu'il y a un certain biais dans le vote du Conseil supérieur des administrations parisiennes.

Pour autant, c'est une instance avec laquelle nous travaillons bien, qui a un vrai dialogue social, et il nous arrive, bien entendu, de pouvoir adopter des amendements et les transcrire. D'ailleurs, c'est le cas dans le cadre de ce Conseil puisque 7 amendements qui sont passés au C.S.A.P., à titre majoritaire, sont repris ici. D'autres ne le sont pas parce que les contraintes, notamment budgétaires quelquefois, les contraintes de légalité ou même le résultat de négociations antérieures, ne sont pas pris en considération par les votants.

Pour autant, je dis bien que c'est une vraie instance de discussion, et nous avons eu encore une fois des discussions approfondies. Sur ce point-là d'ailleurs, je voudrais m'inscrire un peu en faux sur le fait que, certes, il n'y a pas de progression du point d'indice, je l'ai dit hier, mais il y a quand même des augmentations de rémunération très significatives pour la catégorie C qui sont inscrites dans ce budget, et dès le début de l'exercice 2014, puisque les échelles 3 et 4 auront en moyenne entre 26 et 33 euros d'augmentation mensuelle. Je dis bien dès le début de l'année 2014. Voilà ce que je voulais dire.

Je suis donc d'accord pour souligner la difficulté de fonctionnement de cette instance, mais d'accord aussi pour dire qu'il s'agit d'une vraie instance de dialogue et que nous prenons en compte, évidemment, les positions qui sont exprimées au cours de ces séances.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame ERRECART.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 11 G).

Vous êtes intervenue et vous avez répondu sur le deuxième projet de délibération, le DRH 17 G.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 17 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe Communiste.

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 17 G).

### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutetia.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif aux salariés de l'Hôtel Lutetia.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne sont pas rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 8 G, 9 G et 9 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, Mme SIMONNET et M. CORBIERE et l'Exécutif, ont trait aux salariés de l'hôtel Lutetia.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

**M. Romain LÉVY**. - Merci, Madame la Présidente.

En effet, à travers un vœu adopté au dernier Conseil de Paris, nous avons déjà engagé la Ville aux côtés des salariés du Lutetia. Nous réaffirmons alors notre volonté que les opérations de rénovation architecturale ne soient pas réduites à leurs dimensions techniques, mais prennent réellement en considération les salariés de l'hôtel. Force est de constater, aujourd'hui, que nous n'avons pas été suffisamment entendus par la direction de l'établissement, car à l'issue des négociations, les salariés se voient proposer une alternative entre le licenciement et une réduction considérable de leur salaire.

Seuls 60 emplois fragilisés verront l'essentiel de leurs revenus sauvegardés. La direction du Lutetia affirme que les salariés dont l'activité est interrompue pourront travailler dans d'autres hôtels pour assurer le maintien de leurs revenus. Or le nombre d'hôtels fermés pour des travaux et la situation actuelle prouvent que ce ne sera pas le cas.

Nous pensons qu'une solution respectueuse des salariés ne représenterait pourtant qu'une faible part des sommes engagées pour rénover le Lutetia.

En outre, le financement du plan, loin de reposer uniquement sur le groupe ALROV, propriétaire de l'hôtel, serait massivement appuyé par l'État dans le but de sauvegarder l'emploi. Aussi, nous pensons que le groupe ALROV est parfaitement en mesure de répondre aux attentes légitimes des salariés sans remettre en cause l'équilibre de son opération. C'est pourquoi je le répète aujourd'hui, chaque emploi doit être défendu, nous ne pouvons laisser plus de 200 emplois dans cette situation d'incertitude.

C'est pourquoi nous souhaitons à travers ce vœu, renouveler notre intervention auprès des services de l'État afin que ces employés soient défendus.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur LÉVY.

Je rappelle que pour les vœux, c'est en principe une minute.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je souscris aux propos de M. Romain LÉVY, mais je rajouterai quand même à l'intention de notre Assemblée que si au lieu de voter la loi ANI, on avait légiféré au niveau national pour renforcer les droits des salariés dans l'entreprise, on n'en serait pas là. Je voudrais rajouter qu'il faut absolument faire en sorte qu'il n'y ait pas d'homologation de ce plan dit de sauvegarde de l'emploi de la direction du Lutetia qui n'est ni plus ni moins qu'un plan de casse de l'emploi.

Ce vœu est extrêmement important pour préserver l'ensemble des emplois qui peuvent tout à fait l'être, car comme il a été dit précédemment, le groupe ALROV a tout à fait les moyens de garantir le maintien des salaires pendant la durée des travaux avec l'ensemble des dispositions de formation, ou bien de permettre d'accompagner des salariés vers d'autres projets, ou bien de leur permettre de travailler dans d'autres hôtels du groupe.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Merci, Madame la présidente. Je remercie aussi bien M. Romain LÉVY que Mme Danielle SIMONNET d'attirer à nouveau l'attention du Conseil de Paris sur la situation sociale qui est celle des salariés de l'hôtel Lutetia.

Nous en avons déjà débattu, comme Romain LÉVY l'a rappelé, lors du dernier Conseil, mais alors que nous espérions que la négociation déboucherait sur des conclusions positives, cela n'a pas été le cas et donc, je crois qu'il est important que le Conseil de Paris manifeste à nouveau, après que les négociations ont échoué, la volonté que les salariés de l'hôtel Lutetia soient correctement traités.

Je propose, au nom de l'Exécutif, un vœu qui s'adresse à l'État et plus précisément au Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de façon que l'État reçoive les syndicats représentatifs et entendent leurs revendications, elles ont été rappelées par Mme SIMONNET, et que cette audience soit un préalable avant l'examen du plan de sauvegarde qui a été présenté par la direction.

Et puis les vœux insistent aussi, je crois que c'est important, sur le fait qu'il y a des emplois indirects à l'hôtel Lutetia, que des sous-traitants sont impliqués par ces travaux qui vont durer 3 ans, environ 300 personnes sont en cause et il est important, c'est ce que rappelle le vœu de l'Exécutif après les deux vœux qui ont été présentés, que l'impact sur les sous-traitants soit correctement pris en compte.

Je propose aux deux dépositaires de vœux de retirer leur vœu et de voter le vœu de l'Exécutif pour que les salariés du Lutetia soient soutenus aussi fortement que possible par le Conseil de Paris.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Le vœu n° 8 G est-il retiré ?

**M. Romain LÉVY**. - Oui.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Le vœu n° 9 G est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention de l'U.M.P.

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 45 G).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la distribution du courrier dans le 12e arrondissement.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 10 G dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la distribution du courrier dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci.

Chers collègues, c'est un vœu concernant la distribution du courrier dans le 12e arrondissement. La fermeture de la plate-forme du courrier de Paris Bercy située rue du Charolais, depuis le 18 novembre, impacte la réorganisation du traitement du courrier et des retards importants sont constatés. La baisse constante des effectifs de La Poste dans le 12e arrondissement depuis 1999 ainsi que le nombre de tournées des facteurs, qui a baissé de 158 à 86 tournées en 2013, inquiète légitimement les habitants du 12e arrondissement.

C'est pourquoi ce vœu vise à ce que M. le Maire de Paris interpelle la direction parisienne de La Poste pour que la qualité du service postal soit correctement assurée dans cet arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame BECKER.

Pour répondre la parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Madame la présidente, la réponse est brève, parce que nous sommes très attachés tous collectivement à la qualité du service postal dans Paris en général et dans le 12e arrondissement en particulier. La maire du 12e arrondissement, Michèle BLUMENTHAL, avait fortement insisté avec tous les élus du Conseil ou presque, sur le fait que le service postal devait être mieux organisé avec une meilleure satisfaction du public, donc avis favorable enthousiaste.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 46 G).

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à l'avenir de la poste du Louvre.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - À présent, nous examinons le vœu référencé n° 11 G dans le fascicule, déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE, relatif à l'avenir de La Poste du Louvre.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il y a des inquiétudes très fortes des personnels de La Poste du Louvre concernant les travaux et leur impact sur leurs conditions de travail, qu'il s'agisse des différentes plates-formes et niveaux de fonctionnalité. Et pour l'ensemble des salariés, il y a eu une véritable absence de transparence de la part de La Poste Immo quant au projet, qui n'a pas apaisé les craintes, et cette absence de concertation des personnels en amont du projet n'a pas contribué à établir un climat social apaisé.

Cette inquiétude s'amplifie par le récent refus de la direction de La Poste de mettre en place une instance de coordination des quatre comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les CHSCT du site. De plus, depuis 2006 et au nom de la rentabilité, les personnels ont déjà subi beaucoup de réductions de postes et de dégradations très fortes des conditions de travail.

Donc, à travers le vœu, nous demandons à M. le Maire de Paris d'intervenir auprès du groupe La Poste représenté sur ce dossier par La Poste du Louvre, par sa filiale Poste Immo, de reconsidérer l'ensemble du projet afin de lui donner un sens pour le futur dans le respect de l'histoire patrimoniale, architecturale, sociale et citoyenne de ce lieu unique et historique en Europe et unique pour les Parisiens. Également, que l'on demande au groupe La Poste de cesser tout projet de restructuration concernant les quatre établissements du site et la direction de Paris Nord grand public avant toute réelle concertation.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Oui, Madame la Présidente, je voudrais rassurer si possible Mme SIMONNET, qui a abordé divers aspects de ce projet de restructuration de La Poste du Louvre. Je voudrais dire d'abord en ce qui concerne le service public postal, et cela n'a pas été si évident au départ, que l'activité de tri et de distribution pour les quatre premiers arrondissements de Paris sera maintenue à l'identique alors que cette logique de rentabilité que vous mentionnez aurait pu amener à une décision différente.

Je voudrais dire aussi qu'il existe, je vous en informe, un comité de suivi du projet qui associe les organisations syndicales et les salariés postaux qui sont sur le site. Ce comité a été créé. Il s'est réuni à plusieurs reprises et contrairement à ce que vous avez affirmé, il n'y a pas de projet de restructuration des quatre établissements du site. C'est l'aspect si je puis dire service public.

En ce qui concerne l'aspect économique, je voudrais insister sur le fait que non seulement les activités postales sont maintenues mais, en plus, il y a un certain nombre de créations d'emploi qui seront certainement bienvenues. Il y a 2.300 mètres carrés de commerce en rez-de-chaussée, 10.000 mètres carrés de bureaux. Il y aura un hôtel 4 étoiles de 80 chambres et il y aura, je termine par cela mais c'est très important, 20 logements sociaux qui seront utilisés par le personnel de La Poste.

J'ajoute que le projet est de créer dans les locaux de La Poste du Louvre un pôle de service public 24 heures sur 24, avec un commissariat de police de 2.300 mètres carrés, une halte-garderie, qui ne travaillera pas 24 heures sur 24, de 30 berceaux mais qui fonctionnera en horaires étendus, 800 mètres carrés de commerces aussi à horaires étendus, ainsi qu'une salle de travail pour les étudiants qui, elle, sera ouverte 24 heures sur 24.

J'ajoute que ce bloc d'immeubles qui étaient fermés aux usagers pourra maintenant être traversé, avec une vaste place centrale à ciel ouvert bordée de restaurants et de commerces. Bref, il y aura un plus, y compris pour les riverains.

Vous avez posé très brièvement dans votre vœu une question patrimoniale. J'ai regardé avec Mme Danièle POURTAUD ce qu'il en était. Le projet a été mis au point par l'architecte Dominique PERRAULT, ainsi que l'architecte en chef des monuments historiques, M. LAGNEAU qui, semble-t-il, pour les experts, propose une réinterprétation respectueuse et brillante - cela, c'est le langage de Mme Danièle POURTAUD qui est magnifique... je parle de son langage, mais elle aussi ! - du bâtiment qui a été construit en 1888.

La Commission du Vieux Paris avait posé effectivement deux questions, qui ont été exaucées. Ils voulaient une deuxième visite ; ils l'ont eue. Ils voulaient un comité de suivi scientifique ; ils l'ont obtenu.

Si j'ajoute, Madame la Présidente, que le nouveau projet respectera les exigences du Plan Climat, je pense que nous pouvons tous être fiers de ce beau projet de La Poste du Louvre.

Je vous demande, Madame SIMONNET, puisque je vous ai enfin rassurée : soit vous retirez votre vœu... et je vois qu'il n'en sera pas question !

Je serai contraint, puisqu'il est basé sur une information quelque peu incomplète, de donner un avis défavorable.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET et M. CORBIERE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2013 DDEEES 201 G - DF 34 G - Création de la Société Publique Locale "Le Laboratoire Paris Région Innovation".**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 201 G - DF 34 G relatif à la création de la Société Publique Locale "Le Laboratoire Paris Région Innovation".

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, c'est un projet de délibération important sur lequel il me semble qu'il y a deux débats d'envergure.

Le premier : pourquoi avoir choisi de constituer une société publique locale ? Il y avait d'autres choix possibles. Nous aurions pu créer une régie directe.

Ce n'est pas un débat technique, c'est un débat éminemment politique. Le statut d'une société publique locale n'est pas le même que celui d'une régie directe.

Lorsqu'on fait le choix d'une société publique locale, on fait un choix finalement assez proche des D.S.P. ou des logiques de P.P.P. On fait le choix d'un statut juridique plutôt libéral, de culture libérale, qui fait que les décisions finalement vont être prises dans cette société publique locale et non pas au cœur de notre Assemblée délibérative qui est le Conseil de Paris, sur l'évolution du "Laboratoire Paris Région Innovation".

Bien sûr, il y a des Conseillers de Paris, des élus qui vont y siéger. Bien sûr, les capitaux seront à 100 % publics. Maintenant, s'il y avait des recettes, elles iraient non plus au Trésor public mais elles iraient dans des banques privées, ce qui est quand même une distinction à avoir en tête sur le fonctionnement des sociétés publiques locales. Mais surtout, il me semble que d'un point de vue démocratique et de l'implication de l'ensemble des élus de notre Assemblée, donc du respect de la souveraineté populaire et de notre attachement au fonctionnement démocratique, le choix d'une société publique locale n'est absolument pas neutre.

C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord avec ce choix-là, Alexis CORBIÈRE et moi, et que nous préférons que la Ville n'ait pas recours à la création de ces sociétés publiques locales, statut qui a été instauré finalement, somme toute, assez récemment.

Maintenant, il y a un deuxième débat sur "Le Laboratoire Paris Région Innovation" que nous avons régulièrement, de manière récurrente, et qui nécessiterait, je trouve, j'espère dans la prochaine mandature, un vrai débat de fond sur : quel emploi on soutient ? Quelle création d'emplois on soutient ? En fonction de quels critères et pour quel objectif ?

Evidemment, dans "Le Laboratoire Paris Région Innovation", il y a eu un certain nombre de projets qui ont été soutenus en tenant compte de l'innovation à caractère écologique, mais je regrette qu'il n'y ait pas un principe essentiel dès le départ qui soit, de contribuer au financement des entreprises, des créations d'entreprises qui ont une utilité sociale ou qui sont écologiquement responsables.

J'estime aussi que nous devrions prioritairement financer à chaque fois l'emploi coopératif et donc qui relève de l'économie sociale et solidaire.

Alors que, bien souvent, dans l'ensemble de nos politiques de soutien à l'emploi, on se rend compte, à travers d'autres débats sur les incubateurs, sur les pépinières, que le critère de viabilité économique des entreprises, bien souvent, l'emporte sur l'utilité sociale et écologique et aussi sur la nature de la diversité de l'emploi que l'on souhaite soutenir. Si on veut rompre avec la "gentrification" parisienne, qui s'est accélérée, malgré tout, pendant ces deux mandatures, cette question de la diversité de l'emploi est aussi une question que nous devrions prendre à bras-le-corps pour ne pas soutenir simplement des emplois hautement qualifiés, notamment dans le secteur des nouvelles technologies, de l'économie numérique, qu'il est bien évidemment important à soutenir, mais j'ai le sentiment et nous avons le sentiment que, bien souvent, nous avons surtout privilégié ce soutien-là.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas ce projet de délibération à la fois du fait de la nature de la société publique locale, de ce choix-là, et aussi des désaccords que nous avons sur là où vont les investissements, là où vont les aides économiques dans le cadre du "Laboratoire Paris Région Innovation".

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**. - Merci, Madame.

La S.P.L. "Le Laboratoire Paris Région Ile-de-France" a été créé en 2009 et, depuis 2011, il accompagne la création des "start-up" et promeut leurs activités au moyen d'incubateurs et d'événements spécifiques. Le P.R.I.L. accompagne plus de 130 "start-up" sur une quinzaine de sites, dans des domaines comme le numérique, les éco-activités, l'innovation sociale ou encore l'édition. D'ailleurs, un des derniers sites ouverts dans le 19<sup>e</sup> arrondissement était justement consacré à l'économie sociale et solidaire. Donc, cela fait partie du champ, même si cela ne doit pas être exclusif.

Constitué sous la forme d'une association de préfiguration, il était prévu dès le départ que le P.R.I.L. devienne, après quelques années de positionnement, un groupe d'intérêt public. Au fil des années, le caractère lucratif d'une partie de son modèle économique et la diversité des partenariats qu'il a noués avec des acteurs privés ont rendu toutefois inadapté le statut de G.I.P. et, a fortiori, celui de régie directe.

C'est la raison pour laquelle le statut qui vous est proposé, conformément aux engagements pris par le Maire de Paris, est celui de la S.P.L.

La S.P.L. est une société anonyme à capital public, 100 % public, qui permet aux collectivités locales notamment d'exploiter des services publics, industriels ou commerciaux, ou des activités d'intérêt général.

Comme c'était le cas pour l'association, le capital du P.R.I.L. détenu par la Ville de Paris, le Département de Paris et la Région Ile-de-France sera effectivement public. Ce modèle souple autorise cependant une bonne autonomie de gestion et s'avère particulièrement adapté aux activités spécifiques du P.R.I.L.

Comme une S.P.L. permet de faire une délégation de service public "in-house", cette D.S.P. doit reposer sur une définition exhaustive des activités de la S.P.L. qui peut sembler contraignante ou portant le risque de figer les choses. Mais elle est facilement amendable par des délibérations au Conseil de Paris, si un nouveau service du P.R.I.L. ou d'une "start-up" vient à émerger.

Les collectivités pourront nouer des contrats avec le P.R.I.L. sans mise en concurrence et les faire évoluer par avenant. Les modes de gestion proches de ceux du privé sont plus adaptés aux sources de financement du P.R.I.L., désormais constitué à plus de 45 % par des ressources privées. Là encore, ce ne serait pas possible en régie directe d'avoir recours à ces services lucratifs.

Le statut de droit privé de la S.P.L. donnera toute la souplesse nécessaire au P.R.I.L. pour recruter les talents nécessaires à ses missions et la S.P.L. permet, en revanche, aux collectivités de garder un véritable contrôle sur les orientations stratégiques du P.R.I.L. et donc de mettre en œuvre des politiques nécessaires aux territoires et auxquelles elles se sont engagées.

Je tiens à signaler d'ailleurs que le P.R.I.L. va ouvrir de nouveaux équipements et de nouveaux lieux, en particulier, dans quelques semaines maintenant, un lieu dédié à l'entreprenariat étudiant et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Lieu qui sera également dédié aux métiers du tourisme, avec le Welcome City Lab.

Donc, le P.R.I.L. a montré, je crois, son savoir-faire et dans un champ très large et ce que vous proposez, Madame SIMONNET, ce serait de restreindre son champ de façon considérable, à la fois par ses financements et ses missions.

Je pense que cela ne correspond absolument pas à ce pourquoi le P.R.I.L. a été créé, et par la Ville, et par la Région.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, ainsi que les autres qui concernent le P.R.I.L. puisqu'il y en a plusieurs dans ce Conseil, pour que Paris garde un temps d'avance en matière d'innovation, qu'elle soit sociale, territoriale, numérique, dans l'édition ou dans tous les champs dans lesquels nous avons montré notre savoir-faire.

Merci beaucoup.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 201 G - DF 34 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 201 G - DF 34 G).

### **2013, DDEEES 167 G - Subventions (250.000 euros) et conventions avec des structures dans le cadre de l'appel à projets "Favoriser le retour à l'emploi des seniors parisiens".**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 167 G relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets : "Favoriser le retour à l'emploi des seniors parisiens".

Je donne la parole à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL**. - Je vous remercie.

Madame la Présidente, mes chers collègues, accompagner les structures qui proposent des actions innovantes pour favoriser le retour à l'emploi des seniors parisiens est un des axes de la politique de l'emploi menée par la Ville de Paris sous l'égide de M. Christian SAUTTER, au-delà même des compétences du Département.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes régionale et nationale, Paris n'est pas épargnée par la crise, et vous le savez bien.

Ce sont les plus de 50 ans qui constituent la tranche d'âge la plus touchée par l'augmentation du chômage. À Paris, 30.500 seniors étaient inscrits à Pôle Emploi à la fin du mois de septembre 2013.

L'augmentation annuelle est près de deux fois supérieure à celle du reste de la population. Ceux qui ont pourtant l'expérience et le savoir-faire acquis après de longues années de travail sont ceux qu'on laisse de côté.

Une récente enquête de l'U.N.E.D.I.C. révélait également que les seniors sont deux fois plus touchés par le chômage de longue durée.

Le Département de Paris a fait le choix de soutenir les demandeurs d'emploi parisiennes et parisiens de plus de 50 ans en soutenant de multiples initiatives en faveur de leur retour à l'emploi.

Organisé en partenariat avec l'association "Carrefour pour l'emploi", le forum "Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors" propose aux seniors de se mettre en lien avec des employeurs présents sur le forum. Une prestation de coaching pour les cadres de plus de 45 ans est également mise en œuvre dans les maisons de l'entreprise et de l'emploi.

Je tiens à rappeler que nous continuons à soutenir les parrainages des seniors demandeurs d'emploi.

Le Département a également lancé un appel à projets afin d'apporter son soutien à des actions innovantes en matière de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, quels que soient le secteur d'activité et le niveau de qualification des intéressés. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Sur 22 projets, 11 étaient qualifiées, dont ceux de "L'Espace 19", du C.R.E.P.I. Ile-de-France (Club régional d'entreprises partenaires pour l'insertion) et de l'U.N.S.A. Paris. Leur objectif sera de favoriser l'accompagnement vers l'emploi et la création d'entreprise.

Le projet est cohérent. Les publics sont ciblés. Près de 426 seniors seront accompagnés par cette mesure.

Par ces 11 actions, la Ville de Paris a donc choisi l'innovation pour aider toutes et tous ceux qui doivent pouvoir retrouver un emploi en adéquation avec leurs compétences, leurs qualifications ou leur expérience.

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter l'attribution d'une subvention de 250.000 euros aux structures participantes à ce projet "Favoriser le retour à l'emploi des seniors parisiens".

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Madame la Présidente, nous sommes deux adjoints sur ce chantier du retour à l'emploi des seniors et vraiment, peut-être que Liliane CAPELLE a encore plus de mérite que moi en la matière, parce que comme Claire MOREL l'a très bien expliqué, un chômeur sur quatre est senior dans notre ville. Il est certainement très important que nous fassions des efforts considérables pour les jeunes, mais ce n'est pas une raison pour délaisser nos concitoyens plus âgés. 30.000 d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi et ont de grandes difficultés à revenir sur le marché du travail, qu'ils habitent dans les quartiers "politique de la ville" que suit Mme Gisèle STIEVENARD ou qu'ils habitent ailleurs.

Nous avons organisé, comme Mme Claire MOREL l'a très bien expliqué, des forums "Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors" depuis 2010. Le dernier a été plutôt réussi, malheureusement. Cela veut dire qu'il y a eu beaucoup d'entreprises, ce qui est une bonne chose mais surtout, beaucoup de candidats à l'emploi qui sont venus.

Mais, avec Mme Liliane CAPELLE, nous nous sommes dit qu'il fallait faire quelque chose de plus. Il faut faire preuve d'un peu d'imagination, il faut garder un temps d'avance, d'où cette très belle idée de faire un appel à projets pour que des associations puissent faire des propositions originales.

Nous l'avons fait. Il y a eu 22 candidats. 11 projets d'accompagnement ont été retenus. Je pourrais vous dire lesquels mais ils sont très divers.

Les uns portent sur l'accompagnement vers l'emploi, par exemple Espace 19, La Herse, Egénération, le C.R.E.P.I. Ile-de-France, Solidarité Roquette, GEmploi Paris et l'U.N.S.A. Paris.

D'autres se portent pour aider les seniors à créer leur entreprise, et avec leur expérience, tout ceci est très positif. L'Adie, que chacun connaît, se mobilise sur ce point.

Et enfin, deux projets combinent l'accompagnement vers l'emploi et la création d'entreprises. Il s'agit de "Face Paris", avec laquelle nous travaillons depuis longtemps et de "Force Femmes", dont le nom signifie très bien le programme.

Nous allons donc, grâce à ces 11 projets, accompagner et ramener vers l'emploi une majorité de 426 seniors, et j'espère que notre Conseil, en cette veille de Noël, votera ce projet de délibération à l'unanimité.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Madame CAPELLE, voulez-vous ajouter quelques mots ?

**Mme Liliane CAPELLE**. - Quelques mots très brefs, d'abord pour remercier Claire MOREL de son intervention qui, effectivement, correspond à un public qu'on oublie un petit peu.

M. Christian SAUTTER, que je remercie beaucoup, vous a répondu sur le volet emploi.

Moi, je voulais juste évoquer l'aspect senior dans ce qu'il a de difficile à gérer. Normalement, cet aspect-là ne rentre pas dans ma délégation, qui s'occupe plus particulièrement des retraités.

Pourtant, depuis le début de la mandature, nous avons travaillé de plus en plus sur ce thème de l'emploi senior, le chômage des 50 ans et plus, devenant de plus en plus préoccupant.

Nous avons tous conscience, évidemment, de la difficulté pour les jeunes à trouver un emploi et des conséquences que cela a sur la société toute entière, mais il n'est pas question d'opposer l'un par rapport à l'autre.

Je voudrais juste insister sur un point. Le chômage des seniors est aussi un fléau social et, mon cher Christian, si nous travaillons main dans la main sur ce sujet, c'est parce que je vois dans ma délégation les conséquences désastreuses du chômage des 50 ans et plus.

Une personne de 50 ans et plus qui ne retrouve pas d'emploi est une personne qui risque de terminer sa carrière avec pour revenu les minimas sociaux.

Ce sera donc une personne avec une retraite incomplète, faible, insuffisante, pour qui il faudra mettre en place des dispositifs et des aides.

Ce sera donc une personne qui, préoccupée par ses problèmes financiers, n'aura pas anticipé le temps de la retraite comme un temps de projets nouveaux et n'aura pas les moyens financiers de mener à bien ses projets.

Ce sera évidemment une personne qui aura été désocialisée, qui aura perdu contact avec tout le réseau que constituent des collègues ou des relations professionnelles.

Je viens de citer les écueils que nous nous efforçons d'éviter, dès lors qu'on parle du passage à la retraite.

Le passage à la retraite est pour chacun un moment difficile, en termes financier, social et psychologique. C'est encore plus difficile pour une personne qui termine sa carrière au chômage.

L'emploi senior est donc un enjeu majeur et je tiens à saluer toutes les initiatives qui contribuent à le résorber. Cet appel à projets, bien sûr, mais aussi, et nous avons été plusieurs à le soulever, le Forum Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors qui se tient chaque année en novembre au "104", dont Mme Claire MOREL et M. Christian SAUTTER viennent de vous en parler.

Effectivement, c'est une réussite un peu angoissante de voir tout ce monde, mais j'ai vu avec plaisir cette année des entreprises qui ne venaient jamais, et qui ont décidé de ne pas faire d'ostracisme et qui réunissent dans l'emploi les plus anciens et les plus jeunes.

Je vous remercie vraiment pour ce projet de délibération et pour le vote de cette subvention.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 167 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 167 G).

### **2013, DASES 603 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) pour le Centre d'Éthique Clinique de l'hôpital Cochin (14e).**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons, en 6e Commission, le projet de délibération DASES 603 G relatif à une convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour le Centre d'éthique Clinique de l'hôpital Cochin.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Nous soutiendrons, bien évidemment, ce projet de délibération qui est important pour le Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin, pour une subvention de 10.000 euros avec une convention avec l'A.P.-H.P. qui permet de mieux prendre en compte certaines difficultés, non pas d'ordre social mais d'ordre culturel ou parfois religieux dans l'accès aux soins. Il y a des médiations et un travail à faire dans le rapport aux soins.

Je profite de ce projet de délibération pour parler d'autres questions éthiques qui se posent, notamment à l'hôpital Cochin, mais également au sein de l'A.P.-H.P.

L'hôpital Cochin est la clinique publique numéro 1 en dépassements d'honoraires. Cela doit nous poser un certain nombre de questions d'un point de vue de l'éthique concernant la santé publique. Mais surtout au niveau de l'A.P.-H.P., nous avons appris qu'il y avait eu récemment un projet, mais qui n'est plus à l'ordre du projet puisqu'un accord a été passé par l'A.P.-H.P. pour développer l'accueil de patients riches venant du Moyen-Orient, afin d'augmenter ainsi ses recettes.

La direction de l'A.P.-H.P. a d'ailleurs reconnu avoir signé cet accord avec "Globemed", un partenaire de l'assureur "Axa" qui est basé au Liban, pour organiser la venue de patients du Moyen-Orient, qui seront accueillis et traités à des tarifs plus élevés qu'actuellement. Le projet de cette coopération devrait être élargi à l'Asie, à la Russie, aux anciennes Républiques soviétiques, nous ont-ils indiqué, et nous avons pu le lire dans le "Journal du Dimanche".

L'accueil de patients étrangers, quels que soient leurs statuts et leurs moyens financiers, jusqu'à présent se fait plutôt au coup par coup. Bien sûr, nous y sommes favorables et aux coopérations avec des pays étrangers, pour l'accueil de patients qui ne peuvent pas se faire soigner dans leur pays d'origine ; il s'agit bien d'une des missions anciennes de l'hôpital public, notamment des C.H.U.

Mais la sélection des patients selon leur compte en banque est totalement inacceptable ! On peut voter des délibérations sur l'éthique, mais franchement comment accepter une telle chose ? La santé n'est pas une marchandise et nous sommes là face à un véritable scandale que constitue la filière VIP que l'A.P.-H.P. souhaite mettre en place, et qui, certes, a un objectif qui est de ramener des recettes de plus de 1 million d'euros dans un premier temps. Nous sommes là dans une stratégie marketing d'une entreprise de service.

Alors qu'on est en parallèle dans une situation très délicate au niveau du fonctionnement de l'A.P.-H.P., puisqu'il y a eu une forte dégradation ces dernières années, comme a pu le souligner un rapport, certes déjà ancien du bilan social de 2011. Je suis persuadée que depuis les deux dernières années, la situation s'est dégradée encore plus. Mais déjà dans le rapport social de 2011, on avait constaté une suppression de près de 4.000 postes de personnel non médical entre 2009 et 2011. Nous sommes dans une situation où on supprime des postes de personnel soignants. Le rapport a été sans appel avec une diminution des effectifs sur cette catégorie de 5,14 %.

Nous avons donc une dégradation qui est totalement visible au quotidien, avec la fermeture de lits dans les services et les hospitalisations sur des brancards dans les services d'urgence. On abordera tout à l'heure la question de l'Hôtel-Dieu qui n'est absolument pas sorti d'affaire.

Je souhaite vraiment vous alerter sur cette situation totalement inacceptable. Je vous invite aussi à regarder, il y a eu dernièrement un classement des professeurs de médecine les mieux payés et qui montrait bien que l'hôpital Cochin était en tête, avec des revenus de 593.000 euros par an, c'est-à-dire 49.000 euros par mois. Cela fait que, concrètement, si vous avez besoin d'un rendez-vous avec un spécialiste à l'Hôtel-Dieu, il y a deux tickets possibles. Si vous n'êtes pas très riche et que vous avez besoin de ce rendez-vous, on vous mettra sur les listes d'attente 6 à 9 mois. Si, par contre, vous avez les moyens de payer les dépassements d'honoraires, évidemment le rendez-vous peut être immédiat.

Voilà. Évidemment nous voterons pour ce projet de délibération, mais concernant l'éthique, je crois que nous avons vraiment un gros travail à faire, qui est d'abord sur le rapport à l'éthique et de la fonction sociale de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris qui est en cours de privatisation avec ces dépassements d'honoraires, d'autant plus encouragés par cette nouvelle filière VIP de l'A.P.-H.P. qui est totalement inacceptable.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE**. - Merci, Madame la Présidente.

Madame SIMONNET, vous êtes intervenue dans le cadre d'un projet de délibération pour nous parler de deux autres sujets éthiques.

Je voudrais juste recadrer simplement ce qu'est le Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin, qui a été créé en mai 2002 et qui offre un accompagnement autour de situations médicales soulevant des questions éthiques, par exemple les refus de soins, la limitation, l'arrêt de traitement, les I.V.G.

En 2012, le Centre a recensé 46 saisines spontanées autour d'une décision médicale et 60 saisines dans le cadre de protocoles de recherche. Grâce à la présence d'une équipe pluridisciplinaire, il mène aussi une importante activité de formation et de recherche, d'une part en collaboration avec d'autres services hospitaliers, et d'autre part dans le cadre des conférences internationales d'éthique clinique.

Je dois dire que j'ai rencontré ce Centre d'éthique clinique, notamment dans tout ce qui touche aux maladies Alzheimer ou apparentées, et il est vrai que, dans ce cadre, un travail très intéressant est fait.

Le montant de la subvention est de 10.000 euros.

Sur les deux autres sujets que vous avez évoqués, cela ne concerne pas, vous l'avez bien compris, l'éthique du soin au sens clinique du terme, par exemple l'arrêt de traitement ou l'I.V.G., ce qui représente la base de la réflexion du Centre d'éthique clinique.

Sur le premier point, je voudrais tenter de vous rassurer puisque le Gouvernement a d'ores et déjà engagé un travail important sur les dépassements d'honoraires à l'hôpital, suite à la publication du rapport Laurent. Ce travail et cette mobilisation permettront de renforcer le rôle, à l'intérieur des établissements, des commissions d'activité libérale pour contrôler les abus et d'instaurer, pour tous les praticiens qui font ce choix, une obligation absolue de transparence qui facilitera les contrôles. C'est un engagement du Gouvernement qui est en train d'être mis en œuvre.

Sur le second point, là aussi naturellement cela ne concerne pas l'objet de ce projet de délibération. Si l'A.P.-H.P. développe une politique à l'international pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la France, elle a pris dès le départ des engagements clairs et précis. Il est évident pour tout le monde que cette activité ne peut se faire au détriment de l'accès aux services publics et doit respecter un strict principe dans la qualité et l'accessibilité des soins.

Nous comprenons parfaitement votre inquiétude et nous vous assurons que nous serons extrêmement vigilants à ce qu'il n'y ait aucun passe-droit et que l'on ne remette pas en cause l'égalité d'accès aux soins.

Quant au projet de délibération soumis au vote, il s'agit d'accorder une subvention pour le Centre d'éthique clinique, dont les travaux sont connus et reconnus dans la recherche et la réflexion éthiques. Grâce à leurs travaux, ils accompagnent notamment les équipes soignantes dans des situations médicales souvent très lourdes, et qui soulèvent des questions d'éthique médicale.

J'ai bien compris que vous voterez ce projet de délibération et je vous en remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 603 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 603 G).

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le vœu non rattaché référencé n° 12 G dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'A.P.A., l'Allocation personnalisée d'autonomie.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Depuis le mois d'octobre, c'est le chèque "Paris Autonomie" qui est le nouveau moyen de paiement des salaires des intervenants à domicile, et c'est un changement qui nécessite des formalités accrues. Le fait que le système repose sur l'utilisation de la plate-forme Internet "Paris Autonomie" n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes, notamment aux personnes âgées qui peuvent avoir quelques difficultés à se servir de l'outil Internet.

C'est pourquoi nous avons eu des remontées négatives des utilisateurs de ces chèques qui font état du fonctionnement défectueux du système et qui souhaiteraient avoir un dispositif plus simple et plus précis. C'est pourquoi nous souhaitons que M. le Maire de Paris procède à une évaluation de ce nouveau dispositif et qu'il y apporte les améliorations nécessaires afin que son fonctionnement soit plus opérationnel et plus transparent.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Pour répondre, la parole est à Mme Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE.** - Je souhaite faire deux remarques avant de rentrer dans le détail. C'est une réforme absolument importante qu'il fallait mener. Elle est déjà en vigueur dans 21 autres départements. C'est une démarche extrêmement volontariste car c'est une mesure de rationalisation et de modernisation. Nous avons bien conscience des difficultés évoquées qui ont été réelles lors de la mise en œuvre. Vous parlez de l'évaluation et de la transparence, mais justement, tout est transparent, et cette réforme est suivie au quotidien.

J'aurais été ravie de débattre avec vous sur ce sujet, pas vous particulièrement, mais plutôt Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT qui suit beaucoup ces sujets lors de la réunion de la 6e Commission, mais hélas, personne de votre parité n'était présent ce jour-là. Nous n'avons donc pas pu l'évoquer.

Le chèque "Paris Autonomie" est depuis le 1er octobre 2013, le nouveau moyen de paiement de la participation de la collectivité parisienne au financement de l'aide à domicile de l'Allocation personnalisée de l'autonomie et, avec ma collègue Véronique DUBARRY, de la prestation de compensation du handicap.

Pour faciliter l'appropriation de ce nouveau dispositif par les bénéficiaires d'aide à domicile, leurs salariés et les services d'accompagnement et d'aide à domicile, la collectivité parisienne a mis en place un dispositif complet d'information et d'accompagnement individuel.

L'ensemble de son réseau de partenaires a été associé, informé et formé tout au long du projet et reste fortement mobilisé : le C.A.S.-V.P., les S.S.D.P., les C.L.I.C., la M.D.P.H., le C.O.D.E.R.P.A. Un partenariat a été instauré avec la Fédération du particulier employeur.

Trois courriers d'information ont été envoyés aux bénéficiaires en juillet, septembre et octobre 2013. Le courrier de septembre comportait une enveloppe à remettre aux salariés, contenant toutes les informations relatives au chèque "Paris Autonomie" et aux modalités d'affiliation C.R.C.S.U. L'équipe médico-sociale a multiplié les visites à domicile et a adapté les plans d'aide à chaque fois que c'était nécessaire.

Enfin, le centre d'assistance "Paris Autonomie" est à la disposition des bénéficiaires, de leur famille et de leurs salariés, 6 jours sur 7, au 08.11.65.06.80, pour répondre à leurs questions et les accompagner dans les démarches administratives. Il a traité plus de 14.000 appels depuis le 1er juillet. Ces appels concernaient surtout des demandes de renseignement.

Le chèque "Paris Autonomie" permet à la collectivité parisienne d'améliorer le suivi social des bénéficiaires de l'A.P.A. L'équipe médico-sociale A.P.A. est désormais en mesure d'intervenir en cas de sous-consommation des heures d'aide à domicile pour aider le bénéficiaire à mettre en place les aides dont il a besoin, et si nécessaire, adapter son plan d'aide. Depuis quelque temps, effectivement, nous constatons que le phénomène des chèques permettait de ne pas utiliser totalement le plan d'aide. Nous avons maintenant une vision claire et si ce plan d'aide n'est pas totalement utilisé, nous verrons s'il y a besoin de plus ou si c'est pour d'autres raisons.

Oui, il y a eu quelques difficultés, oui, nous surveillons et nous améliorons à chaque fois le dispositif, qui est un dispositif de clarté, de transparence et de meilleur soutien aux personnes qui ont besoin de prestations.

Je vous remercie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Le vœu est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2013, DASES 673 G - Participation (7.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association "Autisme 75 - Ile de France - Sesame Autisme" (13e).**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 673 G relatif à une participation de 7.000 euros et d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association "Autisme 75 - Ile-de-France - Sesame Autisme".

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Ce projet de délibération est avant tout l'occasion d'informer le Conseil de Paris, si cela n'a pas déjà été fait, que la collectivité parisienne a été récompensée par le prix Handi-Livres 2013 pour son guide "Vivre son handicap à Paris". Je trouve que cette récompense illustre bien la politique parisienne que nous menons à destination du handicap.

En effet, l'accès à l'information, l'accès au droit, l'accès aux adresses des structures d'accueil, mais aussi l'accès aux activités, aux dispositifs de scolarisation ou encore l'accès aux structures qui accompagnent les demandeurs d'emploi en situation de handicap, tout cela, c'est bien le rôle d'une mairie comme celle de Paris, et c'est un rôle que nous relevons particulièrement bien. En particulier dans un secteur qui est aussi mouvant, dont les règles juridiques changent régulièrement, et dans lequel les usagers et les professionnels peuvent avoir un certain nombre de difficultés pour s'y retrouver.

Pour cela, nous avons un fer de lance qui est la Maison départementale des personnes handicapées, mais je crois en la nécessité de multiplier les points d'information pour ces personnes. C'est convaincue de cette nécessité que la mairie du 3e et son conseil local du handicap ont souhaité développer une permanence d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap, avec trois objectifs. Tout d'abord, pouvoir accueillir tous les usagers, également répondre aux questions des professionnels, les travailleurs sociaux qui les suivent, mais également organiser un certain nombre d'actions collectives d'information pour permettre aux personnes en situation de handicap de se retrouver, de discuter, d'échanger et d'apprendre ensemble un certain nombre d'informations sur ce qui existe à Paris pour eux.

Cette permanence hebdomadaire et qui aura lieu à la mairie du 3e arrondissement, sera bien évidemment ouverte à tout le public parisien, et sera tenue par l'association "Autisme 75", association que nous connaissons bien dans l'arrondissement, puisqu'elle gère déjà l'Institut médico-éducatif de la cour de Venise, ainsi que les deux tout petits clubs, des centres d'accueil de loisirs destinés aux jeunes enfants autistes, situés dans l'école de la rue de Turenne.

L'objectif n'est pas de remplacer la Maison départementale des personnes handicapées, loin de là, mais de créer un service rapide d'accès à l'information pour celles et ceux qui ont tendance à s'y perdre.

Je suis heureux que ce projet de délibération puisse voir le jour et je tiens à remercier Mme Véronique DUBARRY pour son soutien, pour son engagement aux côtés des actions du Conseil local du handicap, qui ont permis à notre arrondissement de multiplier, ces six dernières années, des actions pour renforcer l'accueil, l'épanouissement et le respect des personnes en situation de handicap, en créant un lieu permettant à ces personnes de se retrouver, de décider ensemble et de mener des projets concrets dans notre arrondissement.

Merci beaucoup.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY pour répondre.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Madame la Présidente.

Merci beaucoup à M. Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui peut paraître anecdotique au regard des 370 millions d'euros de budget consacrés au handicap, là il ne s'agit là "que de 7.000 euros" et pourtant, c'est une avancée extrêmement importante. La multiplication de ces points d'information, de ces points de renseignement, de ces points d'accompagnement en proximité avec les Parisiens et les Parisiennes en situation de handicap ou leur famille ou leur environnement est extrêmement importante et fait partie de ce maillage territorial qui est absolument nécessaire.

M. Gauthier CARON-THIBAUT l'a dit, les dispositifs sont compliqués, ils se juxtaposent parfois, se surajoutent les uns aux autres, il est parfois bien compliqué de s'y retrouver. Le rôle de ces premiers points d'entrée est bien d'aider les personnes en situation de handicap à se retrouver dans cette espèce de maquis.

Il a eu raison de préciser qu'il ne s'agit en rien de remplacer la M.D.P.H, mais j'insiste sur le fait que cela aide la Maison départementale des personnes handicapées parce que les personnes qui sont d'abord passées par ce premier accueil, par ce premier "filtre" arrivent ensuite à la M.D.P.H. mieux armées, mieux préparées, avec des dossiers complétés, avec des dossiers prêts à être présentés et prêts à être examinés par la commission d'accès au

droit à l'autonomie. De fait, cela nous permet de gagner du temps collectivement dans les réponses apportées aux usagers.

La M.D.P.H. connaît en ce moment d'assez graves difficultés en termes de délais de traitement des dossiers, nous sommes sur la bonne pente pour rétablir des délais normaux, ordinaires, mais ce sera d'autant plus rapide si nous sommes accompagnés par ces points d'entrée disséminés un peu partout dans Paris.

J'attire votre attention sur le fait que cette permanence dans le 3e arrondissement se rajoute à la permanence sourds installée dans le RIF à la mairie du 14e qui est aussi une chose intéressante, la localisation. On retrouve aussi une permanence organisée par la fédération des malades et handicapés dans le point d'accès au droit du 19e.

J'ai essayé de faire feu de tout bois et d'aller là où les personnes ont besoin de cette ressource. J'espère bien que ces points d'entrée dans le monde du handicap seront développés.

Je remercie Gauthier d'avoir attiré notre attention, votre attention sur le fait que Paris s'est vu décerner un prix pour la publication de ce guide il y a environ un an. Ce guide est, à l'instar de ces points d'accueil, une façon d'informer les personnes en situation de handicap mais au-delà d'informer et de sensibiliser l'ensemble des professionnels qui ont à entrer en contact avec les personnes en situation de handicap ou leurs familles.

De fait, c'est un outil extrêmement utile qui va être réédité en début d'année, enrichi, parce qu'un guide cela n'est jamais fini, de la même façon qu'il nous faut ouvrir d'autres permanences, ce guide doit très réactualisé, revu, révisé, enrichi tous les ans, j'espère bien que ce sera le cas.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 673 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 673 G).

### **2013 DASES 646 G - Signature de 29 nouvelles conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires de centres sociaux parisiens.**

**Mme Olga TROSTIANSKY**, présidente. - À présent, nous examinons le projet de délibération DASES 646 G relatif à la signature de 29 nouvelles conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires des centres sociaux parisiens.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

**Mme Virginie DASPET**. - Cela concerne également le projet de délibération DASES 656 G histoire d'aller plus vite pour présenter deux projets de délibération. Chers collègues, les centres sociaux jouent un rôle primordial dans nos quartiers, lieux d'animation sociale, éducative et culturelle, ils œuvrent au développement des solidarités et de l'accès au droit, particulièrement en faveur des Parisiennes et des Parisiens les plus défavorisés.

Les centres sociaux contribuent à une meilleure intégration des familles et des jeunes en difficulté, ainsi qu'à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Ils participent également à des actions de prévention sous l'égide d'une charte signée avec la CAF, la fédération des centres sociaux et le Département.

Ces équipements de proximité sont animés par des équipes de professionnels et de bénévoles. À Paris, ce sont près de 2.300 personnes qui s'engagent dans des actions citoyennes au sein des centres sociaux et ce sont plus de 50.000 Parisiens et Parisiennes qui y sont accueillis autour de ces actions qu'ils fréquentent.

Depuis 2001, le soutien de la collectivité parisienne aux actions des centres sociaux s'est largement intensifié permettant l'émergence de différents centres comme l'émergence de nouveaux projets associatifs. Le financement du Département s'est fait plus intense depuis la crise de 2008, cela s'est caractérisé par une augmentation de près de 35 % du budget alloué, soit plus de 1 million d'euros portant la participation de Paris à 3.997.739 euros en 2013.

Cette politique volontaire a permis que Paris compte aujourd'hui 33 centres sociaux, 27 sont gérés par des associations que nous subventionnons et 6 sont gérés directement par la CAF.

En 2013, il y a eu deux éléments nouveaux : la création de deux nouveaux centres qui ont été portés respectivement par la Maison 13 Solidaire dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, et la Maison bleue porte de Montmartre dans le 18<sup>e</sup>.

En parallèle, au cours des 10 dernières années, des espaces de vie sociale et des associations de quartiers se sont également développés, ce qui a permis l'émergence de plus de 20 projets. Cet effort doit se poursuivre et c'est justement ce qui vous est proposé aujourd'hui à travers le renouvellement des conventions liant le département de Paris aux associations gestionnaires de centres sociaux pour la période 2014-2016.

Ces nouvelles conventions proposent plusieurs nouveautés. Elles pérennisent notamment différentes aides en les intégrant à la dotation globale. C'est ainsi le cas des subventions versées par le département aux ateliers sociaux linguistiques et d'accès au droit.

Dans la même logique, ces nouvelles conventions encadrent mieux le soutien de la collectivité à la charge des loyers payés par les associations gestionnaires des centres sociaux.

À Paris, les charges locatives représentent une part importante du budget des centres. Si dès 2008 notre Ville a choisi de les accompagner sur la question des loyers, ce soutien ne pouvait que revêtir un caractère exceptionnel.

Dès 2011, il y a été remédié puisque cette aide a été renforcée en étant inscrite comme une composante de la dotation globale.

Pour citer les derniers chiffres, en 2013 ce sont 230.000 euros qui ont ainsi été consacrés directement à la compensation des loyers versés par les centres. Dans la pratique, la Ville intervient pour compenser leurs loyers dès lors qu'ils sont supérieurs à 15.000 euros.

Ce matin on a pu voter un vœu rattaché au budget qui va permettre que cette compensation intervienne dès 10.000 euros de loyers par an.

À partir de 2014, les nouvelles conventions proposeront en sus que soit réévaluée chaque année la participation de notre Département sur la base de l'augmentation d'indice de référence des loyers établis par l'INSEE.

La question des loyers va permettre de faire le lien avec l'autre projet de délibération, le DASES 656 G concernant la signature du schéma directeur de l'animation de la vie sociale avec la CAF de Paris.

En effet, au chapitre des instances de gouvernance, ce schéma directeur propose que les bailleurs sociaux soient associés au comité de pilotage départemental.

Cette présence des bailleurs devrait, on l'espère, pouvoir permettre de maîtriser l'évolution des charges locatives des structures, ce qui constitue un des objectifs partagés par la CAF et la Ville de Paris.

C'est la cohérence et la convergence des aides comme des actions soutenues qui sont ici recherchées. Au-delà des centres sociaux, les associations de quartiers et les espaces de vie sociale sont concernés. Cette nouvelle étape du partenariat entre notre Ville et la CAF, à travers ce schéma, a pour objectif d'actualiser les missions des structures, de développer leur lisibilité et leur cohérence, d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

En outre, il précise les moyens financiers mis en œuvre, les objectifs respectifs des signataires et leurs axes de développement partagés.

Parce que toutes ces mesures participent des attentes et nécessités sociales des Parisiens, mais aussi parce qu'elles participent d'une bonne gestion des fonds alloués, je vous invite bien évidemment, mes chers collègues, à voter avec enthousiasme les projets de délibération DASES 646 G et 656 G.

Je vous remercie.

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci, Madame DASPET.

Je donne la parole pour répondre à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI.** - Merci, Madame la Présidente et merci à ma collègue Virginie DASPET pour son excellente intervention très complète. Je sais que le 20<sup>e</sup> arrondissement, comme d'autres, est très attaché à l'apport de ces centres sociaux culturels et pour cela je tenais à le souligner.

Vous l'avez dit, les centres sociaux sont de véritables leviers de notre politique de prévention et ils sont des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes, pour partager aussi les objectifs que nous leur assignons en matière de prévention - je pense à faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles, améliorer l'accompagnement à la scolarité - et faire que les habitants soient de véritables acteurs de leur quartier.

Je voudrais, en termes de bilan, parler vraiment du bilan que vous avez, Madame la Présidente, puisque c'est vous qui avez suivi les centres sociaux de 2001 à 2008 et vous avez véritablement travaillé à ces conventions avec la DASES, avec la C.A.F., ce qui a permis la création depuis 2001 d'environ 13 centres sociaux sur Paris. Je pense que nous pouvons nous en féliciter.

Entre 2008 et 2014, ils sont au nombre de 4 puisque les 13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements verront lors du deuxième semestre 2014 l'ouverture de leur centre (Z.A.C. Rungis et Binet) portant ainsi au nombre de 30 le nombre de centres socioculturels associatifs et 6 en gestion directe par la C.A.F. de Paris, comme vous l'avez souligné, chère Virginie DASPET.

Sachez qu'à un horizon plus lointain, la porte Pouchet et Paris nord-est auront également le leur, et c'est extrêmement important pour ces deux quartiers.

Cette participation fait du Département de Paris le premier financeur des centres et donc l'acteur incontournable et responsable en matière de dynamique, de stratégie, de développement mais aussi d'accompagnement.

Sur la question des loyers, nous avons fait un effort en prenant en charge au-delà de 15.000 euros les loyers. L'amendement, que je salue, du groupe communiste, nous permettra d'abaisser le seuil à 10.000 euros, tout ceci leur permettant de mieux réaliser le projet. C'est important mais il ne faut pas, j'en profite pour le dire, que les bailleurs en profitent pour faire une envolée expansionniste des loyers qu'ils pratiquent.

Il faut également rappeler qu'avec les centres sociaux, nous avons eu quelques difficultés, souvent appelés en urgence, parce que nous sommes le financeur le plus important, mais il faut savoir que d'autres financeurs peuvent intervenir. Je pense à certains dispositifs de l'État ou de la Région. Aujourd'hui, ce que nous avons travaillé avec la C.A.F., dont je salue vraiment le partenariat sous l'égide de son directeur Jean-Louis HAURIE, nous avons travaillé à la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils afin de coordonner l'intervention financière de nos deux institutions pour ne pas être appelés en urgence, comme des pompiers, pour avoir des activités qui profitent aux familles et je crois que cela nous a permis d'anticiper.

Le schéma directeur, cela concerne les 30 centres sociaux mais également les associations de quartiers et les espaces de vie sociale qui sont des structures un peu plus souples mais qui sont pour nous incontournables de la politique familiale et sociale, parce qu'ils ont véritablement tissé de vraies relations de confiance avec les habitants de certains quartiers. Il y a de la mixité puisque de nombreux bénévoles interviennent aussi. Un centre social, c'est souvent une petite équipe de salariés mais parfois 50, 100 bénévoles, et tout ceci est une richesse pour moi extrêmement importante.

En deux mots, le schéma directeur appelle à l'autonomie et à la responsabilité. Cela nous permet d'avoir une meilleure lisibilité de ce secteur mais également leur permet de développer des partenariats locaux et bien sûr consolider l'économie générale de ces structures qui sont extrêmement importantes, encore plus en période de crise.

Sur les nouvelles conventions, nous avons beaucoup travaillé à une simplification aussi. Je cite le groupe de travail que nous avons lancé avec vous, Madame la Présidente, d'une première réunion coopérative visant à aplanir les subventions des différents partenaires et à rendre cohérentes les dotations dans le cadre d'une politique générale de la famille et de la jeunesse.

Si nous pouvions éviter que l'ensemble des salariés de ces centres passent un temps très important à remplir de nombreux dossiers pour parfois 500 ou 1.000 euros et permettre que nous les financions sur du fonctionnement de façon beaucoup plus importante et éviter qu'ils perdent ce temps, ce sera une chose importante. Ces nouvelles conventions visent justement à simplifier les choses de façon administrative, et qu'ils fassent mieux le projet.

En conclusion, les centres sociaux ont 100 ans, et c'est encore une idée neuve en France que nous devons continuer à développer et faire rayonner.

Forts du travail accompli, des synergies trouvées, des partenariats tissés, nous nous rendons compte qu'il reste encore de la place à Paris pour ouvrir de nouveaux centres sociaux, tout comme il est nécessaire de développer les structures intermédiaires que sont les espaces de vie sociale.

C'est pourquoi je vous appelle également, au nom des 46.000 Parisiens qui y participent et des 51 associations qui animent la vie sociale sur le territoire, à voter ces deux projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 646 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 646 G).

Je vous en remercie.

### **2013 DASES 682 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association GAIA Paris (11e).**

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au remboursement de la subvention par l'association GAIA.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DASES 682 G relatif à l'attribution d'une subvention de 30.000 euros et d'une convention avec l'Association GAIA Paris (11e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 13 G dans le fascicule.

Je donne tout d'abord la parole à M. Rémi FÉRAUD, et M. GOUJON se prépare.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci.

C'est évidemment un projet de délibération important, qui concerne la prise en charge des usagers de drogue dans le quartier de la gare du Nord, dans le 10e arrondissement.

Chacun sait ici l'avis rendu récemment par le Conseil d'État, qui estime que la création et l'ouverture d'une salle de consommation de drogue à moindre risque nécessite une disposition législative et non pas simplement un acte réglementaire. Je veux confirmer, comme je l'ai déjà fait, que la majorité municipale du 10e arrondissement est volontaire pour accueillir une salle de consommation lorsque la législation le rendra possible, et j'espère que ce sera le cas dans les prochains mois.

En attendant, et après un long travail mené de préfiguration de cette salle, le choix de la Ville de Paris, et je l'en remercie, est de ne pas rester passive dans le quartier qui connaît une situation difficile vu la présence et la déshérence de très nombreux usagers de drogue.

L'État lui-même, après des années d'abandon en matière de sécurité, a décidé, et je veux saluer cette décision, d'installer dans le quartier une B.S.T., c'est-à-dire 25 policiers fidélisés effectuant un travail de terrain dont nous avons absolument besoin parce que, contrairement à ce que dit régulièrement la droite parisienne, la santé publique et la sécurité ne s'opposent pas, mais vont de pair.

Ce projet de délibération, dans le sens de la santé publique, vise à soutenir et renforcer le travail de prévention et de prise en charge des usagers de drogue, à le faire avec l'association Gaïa, qui a montré sa compétence, son implantation dans le quartier, sa connaissance du public mais aussi sa capacité de dialogue, de médiation, de pédagogie avec les habitants et avec les partenaires institutionnels et associatifs du quartier.

Le projet de délibération permet notamment d'étendre l'intervention de l'association "GAÏA" le week-end parce que nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un manque le week-end, d'augmenter le nombre de maraudes et d'impliquer les usagers, notamment dans le nettoyage des rues, où beaucoup de seringues usagées traînent sur la voie publique.

De poursuivre aussi la médiation et l'implication de tous les acteurs, car le travail de pédagogie qui a été effectué ces derniers mois n'est pas un travail perdu, et il doit se poursuivre.

Je remercie évidemment la Ville de Paris, M. Jean-Marie LE GUEN comme adjoint au maire, de leur volontarisme, de leur attention aux besoins exprimés par le 10e et les acteurs de terrain.

Ce projet de délibération nous permet d'avoir dans le quartier une action qui améliore la situation en attendant, je l'espère, l'ouverture prochaine d'une salle de consommation de drogue dont, encore une fois, je le répète, nous avons besoin tant en termes de sécurité que de santé publique.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**. - Merci, Madame la Présidente.

Je constate que vous persévérez dans l'erreur, M. FÉRAUD également.

Un point qui n'a rien à voir, mais puisqu'il l'a évoqué dans son intervention : le renforcement d'effectifs en Z.S.P. Je précise pour que nul n'en ignore que sur les 330 gardiens de la paix de la 226e promotion affectés il y a quelques jours à Paris, il faut en soustraire en contrepartie, depuis la C.A.P. mutations de la semaine dernière, 290 départs.

Si M. FÉRAUD récupère un certain nombre de policiers, peut-être en perd-il plus à cause des mutations, mais je ne veux pas doucher son enthousiasme ! C'est donc juste un marché de dupes...

Pour revenir à notre sujet, le Conseil d'État, évidemment, a dit le droit. Son avis défavorable sur le décret du Premier Ministre autorisant la salle de shoot que vous souhaitez était aussi prévisible que légitime.

Nous disons, pour ce qui nous concerne, la même chose dans cette enceinte depuis déjà 2010. J'ai interpellé moi-même d'ailleurs deux fois le Premier Ministre à l'Assemblée nationale, qui se voulait rassurant, mais le Conseil d'Etat l'a démenti. C'est-à-dire qu'en l'état actuel du droit, l'expérimentation de la salle de shoot n'est pas possible, tout simplement en raison d'une chose extrêmement importante : c'est l'interdit que pose la loi de 1970 et qu'aucune majorité, de gauche comme de droite, n'a souhaité modifier depuis lors.

Vous ne m'avez pas entendu, pas plus que l'avertissement d'ailleurs du Procureur de la République de Paris de l'époque, aujourd'hui Procureur général près la Cour de cassation. Vous prétendiez naïvement qu'un simple décret suffisait.

Ce coup d'arrêt, doit vous amener à prendre le temps de la réflexion. C'est un simple conseil !

Mais, malgré votre tentative de passer en force - je crois que le maire du 10e peut témoigner de l'hostilité des riverains, que nous avons constatée encore récemment - sur le terrain en allant près de la gare du Nord avec Mme KOSCIUSKO-MORIZET et M. PÉCHENARD - l'opinion publique a pu se saisir de la question.

Mais je pense que vous avez accueilli cette décision du Conseil d'Etat avec ce que l'on pourrait appeler un lâche soulagement parce que cela vous enlève, Monsieur FÉRAUD, une très grosse épine du pied ; sinon, vous auriez dû expliquer, en pleine campagne électorale, pourquoi vous souhaitiez conforter, organiser, mais surtout conforter, un véritable marché de la drogue au cœur du 10e.

Parce que, comme à Genève, que j'ai été voir avec plusieurs de mes collègues, un périmètre d'impunité de 300 mètres aurait été délimité autour de la salle de shoot, qui, je le rappelle, est en pleine gare du Nord, la plus grande gare d'Europe, et donc, il s'agira ni plus ni moins que d'un périmètre de légalisation non seulement, bien sûr, de la consommation de drogue mais, plus gravement encore, du trafic de drogue, comme d'ailleurs on peut le constater au Quai 9 à Genève, avec l'implantation d'une mafia géorgienne.

Il faut, au contraire, que l'ensemble des acteurs publics, de l'Etat aux collectivités locales, se mobilisent pour sortir les toxicomanes de leur dépendance et nous devons leur démontrer que leur toxicomanie, bien au contraire de ce que vous souhaitez faire, en les confortant dans leur drogue, dans leur dépendance, n'est ni une fatalité, ni irrémédiable.

Nous devons agir pour accompagner les plus fragiles d'entre eux, bien sûr, les usagers problématiques notamment, qui sont principalement concernés là aussi, vers le sevrage durable, sans baisser les bras et sans négliger, bien sûr, la réduction des risques qui a fait de très gros progrès en France, et vous le savez.

Pensez à l'Allemagne, où le nombre de consommateurs a bondi depuis l'ouverture des salles d'injection ! L'Espagne fait marche arrière. La Hollande s'interroge.

En décembre 2012, donc, pour terminer, vous avez versé une subvention de 38.000 euros à "Gaïa". Celle-ci avait un double objectif : préparer l'ouverture de la salle en 2013, donc cette année, et former les équipes qui seront amenées à y travailler en lien avec des structures analogues à l'étranger.

Puisque l'ouverture n'a pu intervenir cette année, nous proposons tout simplement, et cela nous paraît de bonne gestion des deniers publics, que Gaïa rembourse la subvention, indûment perçue en quelque sorte. D'autant plus qu'à la lecture des documents financiers de l'association, nous pouvons constater que celle-ci dispose d'un fonds de trésorerie plutôt confortable au 31 décembre 2012 : de près de 100.000 euros.

Le fonds de trésorerie de cette association est de 100.000 euros !

De plus, nous n'avons aucune certitude, ni vous ni nous, que la salle d'injection ouvrira en 2014, même si le Gouvernement a décidé de dépénaliser l'usage de stupéfiants, pour vous permettre justement l'ouverture de la salle de shoot, mais évidemment après les municipales...

Donc, en donnant de nouveau 30.000 euros de subvention, vous confirmez simplement aux riverains de la gare du Nord, qui n'en veulent pas que la salle ouvrira bien en 2014.

Comptez sur nous pour faire savoir aux Parisiens votre funeste dessein !

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Bien. Je vais donner la parole à Mme DUBARRY.

Ensuite, M. BOURNAZEL a demandé une explication de vote.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Bien. Je vais tâcher de rester concentrée sur le sujet du vœu et sur celui du projet de délibération parce que M. GOUJON a, comme à son habitude, un tout petit peu mélangé. Il a, par exemple, parlé de ces "mutations extraordinaires de fonctionnaires".

Juste une précision quand même : je suis fonctionnaire depuis que j'ai 18 ans. J'en ai 47 aujourd'hui. Je n'ai jamais vu d'années, ni même parfois de mois, sans qu'il y ait de mutations de fonctionnaires. Je ne vois pas ce que cela a d'extraordinaire qu'il y ait des mutations de fonctionnaires dans le courant de l'année.

Peu importe, j'ai dit que je ne m'égarais pas, je vais tâcher de rester concentrée sur cette subvention à Gaïa et sur ce vœu déposé par M. GOUJON.

La subvention à Gaïa, lorsqu'elle a été accordée il y a un petit peu plus d'un an, en novembre 2012, avait pour but d'accompagner l'association dans ce travail de préfiguration de l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque : sensibilisation, information - Rémi FÉRAUD l'a rappelé -, rencontres avec les habitants, les associations de quartier, les toxicomanes eux-mêmes, les associations autour des toxicomanes également, le travail de comparaison internationale qui avait déjà été un petit peu anticipé par notre Conseil.

Voilà, tout ce travail-là a été fait.

Il a été fait, même si la salle de consommation à moindre risque n'a pas ouvert in fine, à cause de cet avis du Conseil d'Etat.

M. FÉRAUD a bien rappelé la façon dont les réunions se sont tenues, la façon dont les échanges ont eu lieu. Je ne vois pas en quoi ces 30.000 euros déjà perçus seraient usurpés par l'association "Gaïa". Je trouve même extrêmement problématique si l'on arrivait à réclamer aux associations que nous accompagnons - il y en a quand même un certain nombre, un nombre important même -, si, en fin de compte, nous jugions que le travail ne correspondait pas tout à fait à nos souhaits, etc., et hop ! On réclamerait les sous que la collectivité a versés. Et lorsque je dis "la collectivité a versés", cela veut dire en amont que la collectivité a voté. Nous avons voté une action.

Cette action a eu lieu, je ne vois pas en quoi il faudrait revenir aujourd'hui sur le versement de cette subvention à cette association.

Maintenant, aujourd'hui, le travail continue. Rémi FÉRAUD l'a dit à nouveau également ; il a bien dit que ce travail ne doit jamais s'arrêter.

C'est d'ailleurs l'une des conclusions que nous avons tirées et dont nous avons débattu ici même à l'occasion de l'adoption d'un certain nombre de vœux et de principes concernant l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque. Nous avons tiré les leçons ou, en tout cas, nous nous sommes inspirés de ce qui s'est fait ailleurs. Et l'insistance extrêmement forte de toutes les personnes, de tous les acteurs de terrain que nous avons rencontrés à l'étranger était très claire : ce travail de sensibilisation, d'information n'est jamais terminé. Il faut remettre systématiquement l'ouvrage sur le métier. C'est un travail de fond, c'est un travail de fourmi.

D'ailleurs, Monsieur GOUJON, c'est un peu surprenant parce que vous l'avez dit vous-même. Vous avez dit : "Les toxicomanes ont besoin d'accompagnement."

C'est ce que fait "Gaïa". C'est exactement ce travail pour lequel nous subventionnons cette association, ce travail d'accompagnement, ce travail de médiation, a ajouté M. FÉRAUD, mais ce travail d'accompagnement des toxicomanes vers les structures adaptées qui correspondront à leurs besoins en matière sociale, en matière sanitaire, etc.

Donc, je ne vois pas ni pourquoi nous réclamerions - ce qui serait quand même assez extraordinaire, pour le coup - de l'argent à l'association Gaïa et je ne vois pas pourquoi non plus nous ne verserions pas, nous ne voterions pas cette seconde subvention parce que, comme je l'ai dit, le travail n'est pas terminé ; il est toujours à faire. Le 10<sup>e</sup> arrondissement, les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement, les toxicomanes présents dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ont besoin du travail de cette association.

Donc, non seulement il est hors de question de donner un avis favorable au vœu déposé par M. GOUJON mais, par ailleurs, il faut absolument voter ce projet de délibération de soutien à l'association "Gaïa".

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. BOURNAZEL, pour une explication de vote.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter contre ce projet de délibération et évidemment soutenir le vœu de M. Philippe GOUJON, mais je m'étonne d'abord de l'absence de M. LE GUEN qui est en charge pour la Ville de Paris de ce dossier !

Qu'a-t-il de mieux à faire que de s'en occuper et de venir répondre aux vœux des conseillers de Paris et des conseillers de Paris de l'opposition et de traiter ce projet de délibération ?

Evidemment, on voit là qu'il y a un vrai problème de gestion municipale de la majorité.

C'est un dossier tellement important que cet adjoint n'est pas capable de s'en occuper !

Oui, je suis désolé, il est payé pour cela !

Et oui, il est payé pour cela, M. LE GUEN. Alors, ce serait bien qu'il fasse son travail.

Nous, nous sommes dans l'opposition, nous faisons notre travail.

Vous êtes dans la majorité, vous avez la responsabilité de l'Exécutif et il serait bien que les adjoints s'occupent des compétences qui sont les leurs.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Ce n'est pas une explication de vote, ce que vous faites là !

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Si on ne m'interrompait pas, je pourrais y aller.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. LE GUEN est en déplacement à l'étranger, donc venez-en à votre explication de vote.

Merci.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Ah ! Le jour du Conseil de Paris, il est en déplacement à l'étranger ? Il ne peut pas attendre un peu ?

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Venez-en à votre explication de vote. Merci.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - La raison pour laquelle nous n'allons pas voter ce projet de délibération, c'est que le Conseil d'Etat a rappelé que les salles de shoot étaient contraires à la loi de 1970, et que vous avez un problème juridique et politique à traiter. Cela, vous ne voulez pas en parler.

C'est la raison pour laquelle cette subvention est un non-sens. Il faudrait que la Ville de Paris travaille davantage, d'abord sur le renforcement peut-être des centres de lutte contre les addictologies, peut-être que la Ville de Paris pourrait travailler davantage sur les produits de substitution et l'aide à leur développement.

Voilà ce qu'il faudrait faire dans une politique intelligente et constructive, parce qu'aujourd'hui vous êtes face à un mur et vous continuez à klaxonner.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. FÉRAUD m'a demandé également une explication de vote.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement pour une explication de vote.

Sur le projet de délibération, il serait incompréhensible que l'opposition municipale ne le vote pas, car il ne s'agit pas d'un projet de délibération pour ouvrir une salle de shoot mais d'un projet de délibération pour aider l'association qui intervient dans une démarche de prévention des risques auprès des usagers de drogue du quartier. Je croyais que vous étiez favorables à ces actions.

Sur le vœu, je veux dire qu'il est assez dérisoire dans son aspect politicien et qu'il faut retenir que la seule proposition que vous faites est de fragiliser une association dont l'ensemble de la collectivité publique a besoin de l'intervention. Nous sommes là pour soutenir l'association et les associations, et non pas pour les fragiliser en leur demandant de rembourser de l'argent pour un travail qu'elles ont effectivement réalisé.

Enfin, sur la situation du quartier et la vie des riverains, c'est-à-dire des citoyens, j'ai vu que M. PÉCHENARD était venu dans le quartier de la gare du Nord très brièvement pour voir les effets des diminutions d'effectifs qu'il avait personnellement décidées pour le quartier.

Vous parlez de l'opposition des riverains : j'ai vu des manifestations réunissant 50 personnes dans un arrondissement de 100.000 habitants. J'ai vu un vote organisé par M. FEDERBUSCH que vous avez aujourd'hui marginalisé.

C'est le seul élu U.M.P. du 10e arrondissement et vous avez décidé de vous en débarrasser.

Moi, je vous donne rendez-vous, le 23 mars, au bureau de vote du quartier de la gare du Nord et vous verrez les résultats et l'avis des citoyens.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 682 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 682 G).

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création d'un centre de santé municipal par arrondissement.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n<sup>os</sup> 14 G et 14 G bis dans le fascicule, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs à la création d'un centre de santé municipal par arrondissement.

Vous avez la parole, Madame SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, une étude de la C.P.A.M. de Paris, en date de janvier 2013, indiquait qu'il y avait à Paris plus de 60 % des médecins libéraux parisiens qui pratiquaient des dépassements d'honoraires, un nombre total de prescripteurs entre 2011 et 2013 qui avait diminué de 1,6 %, ainsi qu'une diminution du nombre de structures médicales de 1,3 % sur la même période.

La densité des professionnels de santé, des médecins à Paris est certes supérieure à la moyenne nationale mais il y a néanmoins de fortes disparités entre les arrondissements, et qui dénotent un inégal accès aux soins qui est clair entre les arrondissements populaires de l'Est parisien, notamment le 10<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup>, où la densité est bien inférieure à la moyenne nationale.

Considérant par ailleurs qu'un centre municipal de santé est un établissement qui garantit le tiers-payant, contrairement aux maisons de santé qui pratiquent un paiement à l'acte, qui entraîne une avance des frais, et ensuite qu'un centre municipal de santé permet d'avoir un véritable projet de prévention santé sur l'ensemble des territoires, cela me semble vraiment important. Par ailleurs, nous regrettons bien évidemment que les centres municipaux de santé de la Ville de Paris aient été abandonnés durant cette mandature, même si, heureusement, certains ont pu être sauvés, mais dans un cadre associatif et non pas municipal. Enfin, nous demandons que la Ville de Paris s'engage dans la création d'un centre de santé municipal par arrondissement pour répondre à la demande médicale, au nom du droit d'accès à la santé pour toutes et tous dans tous les quartiers.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme DUBARRY va vous répondre.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Je vais vous faire une réponse et vous proposer un vœu de l'Exécutif.

Sur les constats qui rappellent les caractéristiques préoccupantes de la situation parisienne, la pyramide des âges des médecins qui est effectivement une préoccupation, le déséquilibre entre généralistes et spécialistes, la désertification dans les arrondissements du nord-est et la raréfaction du secteur 1, la fréquence des dépassements d'honoraires, nous partageons évidemment ce constat.

D'ailleurs la Ville de Paris a mis en œuvre le programme Paris Santé, pour répondre à cette problématique notamment, et un groupe de travail du Conseil de Paris s'est réuni entre janvier et avril 2010. Le fruit de cette réflexion a été la décision de mettre en œuvre ce programme Paris Santé. Première réponse pour garantir un accès aux soins à tous sur l'ensemble du territoire.

Ce programme a permis la mobilisation d'un fonds de modernisation de l'offre de soins qui a abondé de plus de 2 millions d'euros supplémentaires les crédits consacrés à la santé dans le cadre du P.I.P.P. 2009-2014.

Ces crédits ont financé la création, la modernisation ou la restructuration de huit structures collectives, centres, pôles ou maisons de santé d'offres de soins de premier recours en secteur 1 essentiellement dans le Nord-est parisien.

La modernisation des centres de santé de la Ville de Paris, via un plan d'investissement du Département de Paris de près de 2,5 millions d'euros sur le P.I.P.P. 2009-2014, la réussite de ce plan se traduit par une augmentation notable de la patientèle de nos centres, plus 10,6 % sur les six premiers mois de 2013, la mise en œuvre de la charte et du label Paris Santé, un outil public de géolocalisation des centres de santé et la coordination des 98 centres parisiens.

Au total, les sommes investies, afin d'apporter aux Parisiens une offre de soins de premier recours de qualité et accessible à tous, en médecine générale, spécialisée, dentaire, ne l'oublions pas, et en soins infirmiers s'élèvent sous la mandature à plus de 5 millions d'euros.

Cette réponse doit être évidemment renforcée de façon territoriale et réfléchie sur la base des besoins de la population et l'offre de soins existante.

Notre investissement et notre engagement sur ce programme unique en son genre soulignent notre volonté de garantir un accès aux soins et à la santé pour tous. Nous appelons de nos vœux que ce programme se poursuive et s'amplifie.

Néanmoins, la poursuite de la politique engagée par la collectivité sur ce sujet crucial ne peut se concevoir de façon homogène. Elle se doit d'être définie et organisée spécifiquement et territorialement afin de répondre aux besoins de la population et de s'adapter à l'offre de soins existante.

A ce titre, la proposition de créer un nouveau centre de santé municipal par arrondissement a peu de sens, car elle n'est pas suffisamment fondée sur les offres territoriales de l'offre de soins et des besoins de santé.

Comme vous le soulignez, il existe de fortes disparités selon les arrondissements. A ce titre, il convient notamment de concentrer nos efforts sur les arrondissements particulièrement déficitaires du Nord-est.

Par ailleurs, considérant l'ampleur des difficultés, il est nécessaire d'utiliser tous les leviers disponibles, pas seulement les centres de santé mais également les pôles et maisons de santé pluridisciplinaires. Ce d'autant plus que le tiers-payant sera prochainement généralisé pour toutes les consultations de médecine de ville, comme l'a annoncé la Ministre dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, sinon je serai dans l'obligation de donner un avis négatif à votre vœu. Mais je crois que nous avons suffisamment répondu que dans le vœu que nous présentons, nous déclinons tout ce qui a été fait. Je pense que cela répond à votre attente. En tout cas, cela répond à l'attente des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Quelle est votre décision, Madame SIMONNET ? Acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il me semble que le vœu de l'Exécutif ne soutient pas l'idée de développer véritablement les centres municipaux de santé.

Nous avons un désaccord sur ce sujet et nous maintenons à ce moment-là notre vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 47 G).

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à l'Hôtel-Dieu.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 15 G et 15 G bis dans le fascicule, déposés par Mme SIMONNET, M. CORBIERE et l'Exécutif, relatif à l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mais où est M. Jean-Marie LE GUEN ? Non mais vraiment, pour ce débat-là, sans M. Jean-Marie LE GUEN, quel dommage !

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - J'ai déjà répondu à cette question. Vu l'importance de notre ordre du jour, je vous remercie si on peut gagner un peu de temps !

**Mme Danielle SIMONNET.** - Sur l'Hôtel-Dieu, il y a eu bien sûr des changements : la démission de Mme FAUGÈRE et la nomination de M. Martin HIRSCH. Il y a déjà eu des premiers éléments concrets :

L'abandon du projet d'installation de l'administration de l'A.P.-H.P. à l'Hôtel-Dieu, on en prend acte.

Le recrutement de plusieurs infirmières, on en prend acte.

Il y a eu aussi l'ouverture de lits-porte, mais seulement en cas de crise sanitaire, ce qui est extrêmement limité.

Concrètement, pour les urgences en tant que telles, finalement, pour l'instant il y a encore très peu de concret. Pour qu'il y ait un véritable fonctionnement sécurisé des urgences de l'Hôtel-Dieu, il faut rouvrir les lits d'hospitalisation d'aval.

La sursaturation des urgences des hôpitaux parisiens est catastrophique. Prenez pour exemple lundi 9 décembre, dans l'après-midi, on avait plus de 140 % de sursaturation dans un certain nombre d'urgences d'hôpitaux comme Saint-Antoine, Saint-Louis ou Pitié-Salpêtrière.

Plus de 180 % à Tenon et à la Salpêtrière, plus de 200 % à Bichat, Lariboisière et Cochin, alors que les urgences de l'Hôtel-Dieu n'étaient qu'à 50 % de leur taux d'occupation.

Donc oui, la restauration de l'Hôtel-Dieu comme hôpital de plein droit avec ses urgences est une solution au désengorgement des urgences.

Nous demandons le retour de l'orientation, par les pompiers, des patients aux urgences de l'Hôtel-Dieu, la réouverture des lits d'hospitalisation d'aval, ainsi que l'arrêt des mutations, des transferts ou de l'absence de recrutement des personnels de l'Hôtel-Dieu dédiés au service d'urgence, à leur environnement indispensable - radiologie, biologie, lits d'aval - et ce, pour assurer à nouveau un fonctionnement sécurisé des urgences dans les meilleurs délais.

Il faut bien évidemment réintégrer le Dr Gérald KIERZEK à ses fonctions de responsable médical.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Vous voulez bien conclure, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je termine !

Et que la négociation puisse reprendre sur le projet futur.

Pour l'instant, les personnels et les usagers ne sont pas d'accord : on a toujours l'impression que l'enfumage se poursuit.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - M. MISSIKA a la parole pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA.** - Madame SIMONNET, considérez-moi comme un médicament générique pour Jean-Marie LE GUEN !

En ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, nous en sommes à notre sixième vœu présenté en 2013, puisque nous avons eu une discussion aux séances de février 2013, juin 2013, juillet 2013, octobre 2013 et novembre 2013.

Comme vous l'avez dit vous-même, beaucoup de choses ont bougé depuis le mois dernier en ce qui concerne l'Hôtel-Dieu et plus généralement, en ce qui concerne l'A.P.-H.P., notamment la nomination d'un nouveau directeur général de l'A.P.-H.P. et l'annonce par ce nouveau directeur général de décisions qui sont à notre sens extrêmement importantes, puisqu'il y a d'une part le renoncement au déménagement du siège de l'A.P.-H.P. sur le site de l'Hôtel-Dieu.

D'autre part, comme vous l'avez dit, la réouverture des lits-porte et le renforcement de...

**Mme Danielle SIMONNET.** - C'est faux !

**M. Jean-Louis MISSIKA.** - Écoutez, Madame, je ne vous ai pas interrompue : soyez gentille, ne m'interrompez pas.

Et le renforcement de l'équipe soignante.

Il a également mené à son arrivée de très nombreux échanges et des consultations sur l'évolution de la situation à l'Hôtel-Dieu avec des responsables médicaux, des représentants du personnel, les pouvoirs publics et la Ville de Paris.

En ce qui concerne votre vœu, il y a une dimension de votre vœu qui me paraît poser problème. Vous souhaitez une intervention sur un sujet qui concerne non seulement la direction générale de l'A.P.-H.P. mais même la direction médicale de l'A.P.-H.P., ce qui me paraît être très éloigné des problématiques qui sont celles de notre Assemblée.

C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif qui viendrait en substitution à votre vœu, qui prendrait en compte l'ensemble des nouveautés, des évolutions qui vont dans le bon sens et auxquelles nous avons assisté depuis quelques mois, notamment le fait que le directeur général a affiché sa volonté de donner des perspectives et une ambition médicale pour le projet de l'Hôtel-Dieu, qui doit être enrichi sur la base du rapport du Pr FAGON.

Le vœu que je vous propose consiste à se féliciter de l'ambition réaffirmée par l'A.P.-H.P. de garder la vocation hospitalière et universitaire du site de l'Hôtel-Dieu ;

D'émettre le vœu que ces décisions soient de nature à éteindre les polémiques, lever les ambiguïtés et les incertitudes et que ce climat apaisé permette l'élaboration rapide d'un projet ambitieux et innovant pour le nouvel Hôtel-Dieu ;

Enfin, que ce Conseil garde toute sa vigilance afin que l'accueil hospitalier à l'Hôtel-Dieu en urgences, au centre de Paris, réponde bien aux besoins identifiés de la population concernée.

Connaissant le goût et la vocation du parti de gauche, à Paris, pour le consensus, l'apaisement, le rassemblement et la concertation, je suis convaincu que vous retirerez votre vœu et que vous rejoindrez le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Bien.

Madame SIMONNET, répondez-vous positivement à l'invitation de M. MISSIKA ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - L'humour de M. MISSIKA me va tout à fait, mais le problème de la réalité qui se cache derrière ne me va pas du tout.

Je veux bien qu'on soit vigilant pour que l'accueil hospitalier à l'Hôtel-Dieu, aux urgences, au Centre de Paris...

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - C'est oui ou non : on ne refait pas l'histoire.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Aujourd'hui cela n'y répond pas concrètement !

Je maintiens mon vœu. Je peux sans problème voter le vœu de bonnes intentions, mais on sait très bien que cela n'a aucun effet pour l'instant.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET et M. CORBIERE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 48 G).

**2013, DASES 629 G - Avenant n° 8 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Samusocial de Paris (12e) et autorisation de versement de la seconde partie de l'avance remboursable définie dans le cadre de la convention de coopération du 13 août 2013.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 629 G relatif au Samusocial de Paris, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 16 G dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Chers collègues, deux décisions importantes sont portées à notre attention aujourd'hui, qui impactent la qualité de notre réponse à des situations d'urgence et de détresse sanitaire et sociale.

Il s'agit d'une part de prendre acte du retrait de P.S.A. du G.I.P. Samu social et d'autoriser la poursuite du financement de l'expérimentation mise en œuvre avec le Département de Paris au mois de juillet dernier.

Ces deux décisions appellent des remarques de notre part.

En ce qui concerne la composition du G.I.P. Samu social, notre groupe est intervenu à plusieurs reprises ces dernières années pour que ses missions soient gérées dans le cadre d'un véritable service public.

Sa première mission, qui consiste à apporter une première réponse inconditionnelle à des situations de détresse et d'assurer la régulation d'une partie des places d'hébergement d'urgence via le 115, a besoin d'être soutenue et renforcée.

La saturation du numéro d'appel unique a été dénoncée maintes et maintes fois. Selon l'étude de la F.N.A.R.S. en septembre 2013, le 115 Paris a enregistré 16.079 demandes en journée et 7.083 demandes la nuit, sans compter l'action des équipes mobiles.

En journée, la majorité des demandes, 48 %, émanent de familles, le pôle famille cessant par ailleurs son activité à 22 heures 30.

Aujourd'hui, un projet de délibération prend acte du retrait de l'entreprise P.S.A. du Samu social, rien que de très logique pour nous. Il n'est pas dans la mission d'une entreprise d'assurer un service public. Le nombre de personnes en rupture d'hébergement ou sans domicile n'a cessé d'augmenter ces dernières années et nous devons en finir avec le bricolage. Ce retrait de P.S.A. nous en apporte indirectement la preuve.

Par ailleurs, ce projet de délibération revient sur le projet d'expérimentation par le Samu social de la gestion des réservations hôtelières au titre de l'A.S.E. Nous avons fait adopter plusieurs vœux en ce sens au cours de cette mandature : un enfant à la rue avec sa famille est un enfant en danger, donc ils doivent pouvoir bénéficier d'un hébergement hôtelier au titre de l'A.S.E.

L'expérimentation que nous avons votée en juillet dernier devait permettre aux familles et aux travailleurs sociaux de ne plus perdre de temps à chercher par eux-mêmes un hôtel pour les accueillir. Il était notamment prévu que les prises en charge se situent dans Paris, à la rigueur en proche banlieue dans des cas d'urgence exceptionnelle.

L'expérimentation menée dans le 11e a semble-t-il donné lieu à un véritable travail commun en lien avec les familles. Les familles concernées en sont souvent à leur deuxième ou troisième hôtel, et l'adjoint à la lutte contre l'exclusion du 11e nous a même rapporté le cas d'une famille passée par 17 hôtels.

Sur le fond, nous pensons que cette expérimentation est une bonne démarche car, en dépit de nos efforts depuis 2008, nous avons encore besoin d'assainir les relations avec les hôteliers. En effet, l'attitude de certains hôtels est à la limite de l'acceptable, pratiquant des prix à la tête du client, offrant peu de services et se réservant le droit de mettre les personnes prises en charge à la rue du jour au lendemain. Souvent les familles en détresse sont monoparentales et ajoutent à leur précarité des problèmes d'emploi, tiers-temps ou quart-temps, ainsi que des problèmes de santé.

L'hôtel place des enfants dans des situations particulièrement difficiles, qui compliquent d'autant plus leur scolarité et leur bien-être. Pour faire face à cette situation, les familles et les SSDP doivent unir leurs efforts.

Et concernant l'extension à venir de l'expérimentation, notre groupe veut affirmer plusieurs exigences, dont un véritable partenariat entre la D.A.S.E.S., le C.A.S.-V.P., les mairies, les élus concernés et les familles, qui doit être initié ou poursuivi.

Nous avons par ailleurs déposé un vœu dans la continuité de notre intervention au moment du vote de cette convention en juillet dernier. Par ce vœu, nous demandons d'une part que le bilan de cette expérimentation soit communiqué aux conseillers de Paris avant son extension, et qu'un suivi soit mis en place dans la prise en charge de ces familles, pour lesquelles la situation géographique de l'hôtel qui les héberge est souvent essentielle.

En conclusion, je voudrais rappeler que si nous soutenons avec force la prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance, ce n'est une bonne solution pour personne. Elle représente un coût pour la collectivité, mais surtout pour les familles, qui consentent une participation financière extrêmement lourde à l'aune de leurs ressources, et les place dans une situation particulièrement difficile.

Il faut donc impérativement travailler à des situations alternatives. Nous avons notamment besoin de résidences sociales en plus grand nombre et nous avons besoin d'étudier la mise en place d'autres réponses comme les appartements partagés.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Je répondrai aux vœux présentés par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche parce que pour l'essentiel, sur l'état des lieux que vous avez brossé et sur un certain nombre de perspectives, j'en partage l'essentiel.

La coopération avec le Samu social a été engagée depuis les Etats généraux sur l'hébergement d'urgence en hôtel, organisés en 2010 en mairie du 18e arrondissement avec Daniel VAILLANT et son adjoint Gérald BRIANT. L'expérimentation dans les 11e et 13e arrondissements a été votée au Conseil de juillet dernier et poursuit un triple objectif.

Premièrement, améliorer la qualité des prestations à l'hôtel grâce à une équipe de vérificateurs et de médiateurs. Deuxièmement, mieux négocier les tarifs des hôteliers. Troisièmement, libérer du temps aux travailleurs sociaux pour qu'ils puissent se concentrer sur l'accompagnement social.

Cette expérimentation a débuté le 1er octobre dernier et a donné lieu à des premiers résultats qui sont tout à fait encourageants. Les audits sur les deux arrondissements ont montré la qualité du parc hôtelier parisien, grâce entre autres à l'observatoire des hôtels meublés et des contrôles qui sont réalisés par la Préfecture de police. Les normes de qualité du Samu social étant plus exigeantes, plusieurs familles étaient en sur-occupation.

30 % des situations ont déjà été réglées en trouvant une chambre plus grande ou deux chambres dans le même arrondissement. En moins de deux mois, 12 % des familles ont déjà reçu des propositions de sortie vers le logement, grâce à "Louez solidaire" et grâce aux accords collectifs. Il est important d'avoir en tête, alors que ce système est nouveau, que le taux d'impayés est faible et que 90 % des familles ont déjà payé une participation aux frais.

Le dernier point important est que le prix des nuitées a déjà baissé de 18 %. Les résultats de cette expérimentation sont très encourageants et permettront une extension dans les autres arrondissements en 2014, comme prévu dans la convention. Votre vœu propose qu'un bilan plus complet soit présenté en 6e Commission, avant cette extension, et rappelle l'exigence de maintenir la stabilité géographique des familles.

J'y suis tout à fait favorable et j'appelle à voter positivement ce vœu et le projet de délibération auquel il est rattaché.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 49 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 629 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013; DASES 629 G).

### **2013 DU 14 G - Création d'un Conseil de l'Immobilier de la Ville Paris.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Chers collègues, le projet de délibération DU 14 G relatif à la création d'un conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, ayant fait l'objet d'un débat commun, en formation de Conseil municipal, avec le projet de délibération DU 367, nous allons le mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 14 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 14 G).

### **2013 DASCO 79 G - Diminution des tarifs de la restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à partir du 1er janvier 2014, dans le cadre du bouclier social.**

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures de gel des tarifs décidé dans le cadre du bouclier social.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, le projet de délibération DASCO 79 G, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé l'amendement n° 17 G et le groupe U.M.P.P.A., le vœu référencé n° 18 G dans le fascicule, ayant fait l'objet d'un débat commun avec les projets de délibération DASCO 197, DASCO 199, DASCO 200 et DJS 492 - DF 121, en formation de Conseil municipal, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 G déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 79 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 79 G).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

#### **Conseil de l'Education nationale dans le Département de Paris (CDEN) (R. 11 G) :**

##### *Titulaires :*

- M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement ;
- Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement ;
- Mme Annick OLIVIER ;
- Mme Olivia POLSKI ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement ;
- M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement ;
- Mme Florence BERTHOUT ;
- M. Jean-Baptiste MENGUY ;
- Mme Catherine BRUNO.

##### *Suppléants :*

- M. Rémi FERAUD, maire du 10e arrondissement ;
- M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement ;
- M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement ;
- Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement ;
- Mme Anne-Christine LANG ;
- M. Alexis CORBIERE ;
- M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement ;
- M. Hervé BENESSIANO ;
- Mme Hélène MACE de LEPINAY ;

M. Christian SAINT-ETIENNE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 11 G).

### **Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la séance.

### **Clôture de la séance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures vingt cinq minutes).*

### **Votes spécifiques.**

**MM. Jean-Louis MISSIKA et Christian SAUTTER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 201 G - DF 34 G - et 2013 DDEEES 263 - DF 122 : Création de la Société Publique Locale "Le Laboratoire Paris Région Innovation".

**MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Martine NAMY-CAULIER, Claude-Annick TISSOT, Laurence DREYFUSS, M. Loïg RAOUL, Mme Camille MONTACIE, M. Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DRH 16 G - Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre le Département et l'AGOSPAP.

**Mme Anne HIDALGO, MM. François VAUGLIN, Julien BARGETON, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme DUBUS, René DUTREY et Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 12 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

**M. Pierre MANSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 11 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

**M. Daniel MARCOVITCH** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 663 G - Participation (15.000 euros) et convention avec le Département de Paris, l'Immobilière 3F et l'association EPOC (Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations).

**Mme Isabelle GACHET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 204 G - Subvention (3.070.000 euros) avec avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris (18e).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2013 DU 8 G - Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat - OPH de 2 volumes à usage de PMI et de 3 cabinets dentaires dans le secteur d'aménagement Binet (18e).

2013 DASES 595 G - Subvention (156.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la construction d'un centre d'accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (CAJ) (13e).

2013 DDEEES 180 G - Signature d'une convention avec Paris Habitat-OPH pour l'attribution d'une subvention (150.000 euros) au programme de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales du Mail Saint-Blaise (20e).

2013 DDEEES 184 G - Subvention (33.000 euros) et convention avec le bailleur social Paris Habitat-OPH pour l'association Aurore, dans le cadre de son projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins".

2013 DJS 8 G - Contrat de transaction avec Paris-Habitat - gymnase Vignoles EST (20e).

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 145 G - Subvention (95.000 euros) et convention avec l'Association Villette pour l'emploi des jeunes (AVEJ).

**M. Christophe GIRARD, Mme Léa FILOCHE, M. François DAGNAUD, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Bruno JULLIARD, Ian BROSSAT et Mme Geneviève BERTRAND** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 745 G - Subventions (2.250.000 euros) avec conventions passées avec les établissements publics de coopération culturelle 104 Centquatre (19e) et La Maison des Métallos (11e).

**MM. Patrick BLOCHE, Bruno JULLIARD, Philippe DUCLOUX, François VAUGLIN, Mme Liliane CAPELLE et Pierre-Yves BOURNAZEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 745 G - Subventions (2.250.000 euros) avec conventions passées avec les établissements publics de coopération culturelle 104 Centquatre (19e) et La Maison des Métallos (11e).

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DASCO 36 G - Dotations (16.036 euros) aux collèges pour le financement de voyages présentés par des professeurs nouvellement affectés en septembre 2013.

2013 DASCO 60 G - Convention du 20 décembre 2002 relative au fonctionnement, aux grosses réparations et équipements des ensembles immobiliers scolaires du second degré situés sur le territoire du Département de Paris - Versement du solde de la participation régionale au titre du programme de travaux 2004 et 2005.

2013 DASCO 66 G - Convention avec le centre scolaire Georges Heuyer et subventions aux centres scolaires en hôpital.

2013 DASCO 70 G - Subventions de premier équipement pour l'ouverture de collèges.

2013 DASCO 73 G - Dotation (3.000 euros) au collège public parisien Gambetta (20e).

2013 DASCO 74 G - Dotations exceptionnelles complémentaires de fonctionnement (144.400 euros) allouées aux collèges pour la mise en œuvre de la réforme du dispositif de délivrance des vêtements de travail et équipements de protection individuelle, au titre de l'année 2014.

2013 DASCO 75 G - Convention entre l'Etat - Académie de Paris, le Département de Paris et la Caisse des dépôts et consignations en vue de la mise en place d'un dispositif de suivi de la fréquentation des ENT déployés dans les établissements d'enseignement secondaires parisiens.

2013 DASCO 77 G - Avenant n° 7 à la convention entre la Région d'Ile-de-France et le Département de Paris relative à la gestion des cités scolaires du second degré.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2013 DASES 355 G - Subvention (80.000 euros) et convention avec la Fondation oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le financement d'équipement pour un centre d'accueil de jour.

2013 DASES 582 G - Subvention (1.000 euros) à l'association Ma goutte d'or (18e).

2013 DASES 587 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Avec nos aînées (11e) au titre de 2013.

2013 DASES 589 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Alter Natives (13e) pour son action Périchaux devant ! (15e).

2013 DASES 595 G - Subvention (156.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la construction d'un centre d'accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (CAJ) (13e).

2013 DASES 613 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Arts, cinéma et enseignement (ACE) (19e).

2013 DASES 619 G - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Foyer des Israélites Réfugiés (16e) pour le financement de travaux nécessaires à la création d'un centre d'accueil de jour.

2013 DASES 621 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement.

2013 DASES 625 G - Subvention (22.732 euros) et convention avec l'Association de soins à domicile "ASAD" (10e).

2013 DASES 652 G - Participations (3.052.600 euros) et avenants aux conventions avec les 6 CLIC Paris Emeraude (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés sur Paris.

2013 DASES 655 G - Conventions pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes et des personnes bénéficiaires de l'aide sociale avec la Fondation Hospitalière Sainte Marie, pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Centre Robert Doisneau (18e).

2013 DASES 681 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Compagnie l'Air du Verseau (11e).

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2013 DDEEES 180 G - Signature d'une convention avec paris Habitat-OPH pour l'attribution d'une subvention (150.000 euros) au programme de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales du Mail Saint-Blaise (20e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2013 DASES 151 G - Participation (40.000 euros) et convention avec l'association ABC Autisme (6e).

2013 DASES 232 G - Subvention (7.500 euros) à l'association CQFD - Ceux qui font les Défis (15e).

2013 DASES 293 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association Française du Syndrome de Rett (AFSR) (92160 Antony).

2013 DASES 294 G - Participation (15.000 euros) et convention avec l'association Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75 (9e).

2013 DASES 502 G - Subvention (16.000 euros) et convention avec l'association l'Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE) (10e).

2013 DASES 506 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Les Illuminations (18e).

2013 DASES 649 G - Participation (15.000 euros) et convention avec l'association Service Plus à la Personne (17e).

2013 DASES 650 G - Participation (10.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'Association de Gestion des Appartements Temporaires (12e).

2013 DASES 663 G - Participation (15.000 euros) et convention avec le Département de Paris, l'Immobilière 3F et l'association EPOC (Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations).

2013 DASES 674 G - Participation (20.000 euros) et convention avec l'association Persona Très Grata (92200 Neuilly-sur-Seine).

2013 DASES 683 G - Participation (80.000 euros) répartie entre 15 associations pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire 2013.

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2013 DVD 118 G - Signature avec la société SOMAP d'un contrat de transaction relatif à l'exploitation du service de transport à mobilité réduite PAM 75.

**Mme Véronique DUBARRY, M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2013 DF 32 G - DASES 686 G - Transfert au profit de la fondation Saint Jean de Dieu (7e) des garanties accordées à l'association de gestion de l'Oeuvre de Saint Jean de Dieu. Autorisation. Signature.

**Mme Véronique DUBARRY, M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteurs.

2013 DASES 656 G - Signature du schéma directeur de l'animation de la vie sociale (centres sociaux, associations de quartier, espaces de vie sociale) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Paris.

2013 DASES 687 G - Participation (60.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Entraide (19e).

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2013 DRH 8 G - Signature de trois marchés à bons de commande pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

2013 DRH 13 G - Approbation et signature d'un avenant à convention relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ou CESU préfinancés dans le cadre de l'octroi de prestations sociales et lancement du marché à bons de commande de fourniture de CESU "garde d'enfant".

2013 DRH 14 G - Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels du Département de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire.

2013 DRH 15 G - Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2014.

2013 DRH 16 G - Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre le Département et l'AGOSPAP.

2013 DRH 18 G - Fixation du taux de vacation des médecins de prévention du département de Paris.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2013 DF 33 G - Décision modificative n° 3 de fonctionnement du départemental.

2013 DU 11 G - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

2013 DU 12 G - Subvention (759.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2013 DDEEES 203 G - Subvention (8.000 euros) à la fondation Prem'Up pour l'organisation des assises sur "L'impact de l'environnement de la femme enceinte sur la qualité de vie de l'enfant".

**M. Didier GUILLOT**, rapporteur.

2013 DDEEES 192 G - Subventions (1.939.000 euros) et convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation.

**M. Didier GUILLOT et M. Jean-Bernard BROS**, rapporteurs.

2013 DU 10 G - DFPE 20 G - Acquisition d'un volume à usage de centre de PMI 7-11 rue Rebeval (19e) et transaction avec le Groupe Beture Cap Atrium pour le règlement des charges afférentes à ce centre.

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2013 DAC 557 G - et 2013 DAC 556 : Création de l'association "La Place - Centre culturel hip hop".

2013 DAC 745 G - Subventions (2.250.000 euros) avec conventions passées avec les établissements publics de coopération culturelle 104 Centquatre (19e) et La Maison des Métallos (11e).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2013 DASES 32 G - Subvention (150.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour le centre de santé situé rue Clavel (19e).

2013 DASES 35 G - Subvention (105.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Le Kiosque infos Sida et Toxicomanie (4e).

2013 DASES 487 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme - AFVS (12e) au titre de l'année 2013.

2013 DASES 631 G - Subvention ( 10.000 euros) et convention avec l'association CHARONNE (11e).

2013 DASES 632 G - Subvention (7.000 euros) à l'association E-Enfance (16e).

2013 DASES 636 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Clepsydre (19e).

2013 DASES 653 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Jeunes Solidarité Cancer (13e) .

2013 DASES 654 G - Subvention (13.500 euros) à l'association TRACES Réseau Clinique International (10e).

2013 DASES 660 G - Subvention (12.000 euros) et convention avec le Comité de Paris contre les maladies respiratoires (4e).

2013 DASES 664 G - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association LABOmatique (18e).

2013 DASES 665 G - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2013 DASES 678-G Signature d'une convention entre le Département de Paris et la Préfecture de Police relative à la campagne de vaccination contre la grippe.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2013 DFPE 11 G - Convention de financement et de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris destinée à assurer la prise en charge, par l'Assurance Maladie, des prestations réalisées dans le cadre des missions de Protection Maternelle et Infantile et de Planification et d'Education Familiale.

**M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Fatima LALEM**, rapporteurs.

2013 DASES 605 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

**M. Jean-Marie LE GUEN et M. Romain LEVY**, rapporteurs.

2013 DASES 633 G - Subvention (25.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Coordination Toxicomanies (18e).

**M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2013 DASES 550 G - Subvention (1.700 euros) à l'Association des anciens élèves d'Alembert (11e).

2013 DASES 551 G - Subvention (1.700 euros) à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (13e).

2013 DASES 679 G - DF 30 G - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

**M. Romain LÉVY**, rapporteur.

2013 DLH 7 G - Avenant au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique.

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2013 SG 4 G - Versement d'une cotisation (10.739 euros) pour 2014, à l'Union des Conseillers Généraux de France.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2013 DDEEES 173 G - Pépinière Paris Santé Cochin (Hôpital Cochin, 14e). Avenant à la convention de transfert de gestion conclue avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Extension de l'emprise transférée et prolongation de la durée du transfert.

2013 DDEEES 189 G - Subvention (35.000 euros) et convention de partenariat 2013 avec l'association Labo Citoyen.

2013 DDEEES 190 G - Subvention (3.500.000 euros) avec avenant à la convention avec Bpifrance pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage.

2013 DDEEES 191 G - Autorisation de signer le contrat de performance du pôle de compétitivité Advancity.

2013 DDEEES 197 G - Subvention (50.000 euros) et convention de partenariat 2013 avec l'association Cap Digital Paris Région.

2013 DDEEES 200 G - Avenant à convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2013 DA 32 G - et 2013 32 : Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture de papiers spéciaux pour les services de la Ville et du Département de Paris.

2013 DA 33 G - et 2013 DA 33 : Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la pose de structures de motricité, de jeux extérieurs et de sols souples associés, la vérification et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs, en 14 lots séparés, dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris.

2013 DA 35 G - et 2013 DA 35 : Signature de marchés subséquents à bons de commande pour la réalisation de prestations de contrôle technique de construction dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2013 DA 36 G - et 2013 DA 36 : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale (CASVP) pour l'acquisition de fournitures de bureau et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2013 DAJ 34 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 29 octobre, 19 novembre et 3 décembre 2013.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2013 DFPE 18 G - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un marché à bons de commande pour la formation professionnelle obligatoire et l'initiation au secourisme des assistantes maternelles du Département de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2013 DPE 116 G - Extension des prestations de la régie de quartier TELA 13.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2013 DDEEES 145 G - Subvention (95.000 euros) et convention avec l'Association Villette pour l'emploi des jeunes (AVEJ).

2013 DDEEES 170 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec la SCIC "Le 100 Etablissement Culturel Solidaire".

2013 DDEEES 195 G - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

2013 DDEEES 202 G - Subvention (175.000 euros) et avenant à la convention 2013-2015 avec l'Incubateur au Féminin Paris Pionnières (11e).

2013 DDEEES 204 G - Subvention (3.070.000 euros) avec avenant à la convention pluriannuelle avec la Mission Locale de Paris (18e).

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2013 DDEEES 196 G - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

**M. Christian SAUTTER, Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteurs.

2013 DDEEES 188 G - Accompagnement de porteurs de projet handicapés dans le développement de leur activité indépendante.

**M. Christian SAUTTER, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2013 DDEEES 194 G - Subvention (470.000 euros) et convention avec l'association "Carrefours pour l'Emploi, Armées/collectivités/entreprises" (7e).

**M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VERON**, rapporteurs.

2013 DU 8 G - Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat - OPH de 2 volumes à usage de PMI et de 3 cabinets dentaires dans le secteur d'aménagement Binet (18e).

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2013 DASES 313 G - Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'association Aurore pour la mise à disposition de locaux situés au 8, rue de Santeuil (5e).

2013 DASES 533 G - Subvention (15.200 euros) à l'association Relais Logement (15e) correspondant à la prise en charge du loyer et des charges de ses locaux d'accueil de jour.

2013 DASES 675 G - Participation (5.400 euros) et convention avec l'association Bagagerie 20 (20e).

2013 DASES 676 G - Subvention (3.300 euros) à l'association Solidarité Jean Merlin (18e) pour la prise en charge du loyer et des charges de ses locaux 106, boulevard Ney (18e).

2013 DASES 677 G - Subvention (2.500 euros) à l'association Tout autre chose (9e) pour ses permanences administratives et juridiques.

2013 DASES 689 G - Subvention (20.650 euros) et convention avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris (19e) pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

2013 DDEEES 184 G - Subvention (33.000 euros) et convention avec le bailleur social Paris Habitat-OPH pour l'association Aurore, dans le cadre de son projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins".

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2013 DDEEES 185 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17e Nord Est.

2013 DDEEES 186 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association APPUI, pour la création d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

2013 DDEEES 198 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Un Monde Gourmand, entreprise d'insertion".

**Mme Pauline VERON**, rapporteure.

2013 DJS 8 G - Contrat de transaction avec Paris-Habitat - gymnase Vignoles EST (20e).

**M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 35 G - et 2013 DAJ 35 : Communication de la liste de marchés attribués du 8 octobre 2013 au 14 novembre 2013.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

### Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Daniëlle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Daniëlle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Daniëlle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Daniëlle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

#### **Excusés au sens du règlement :**

Mme Léa FILOCHE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

#### **Excusés :**

Mme Lynda ASMANI, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-Marie LE GUEN.

#### **Absente :**

Mme Valérie HOFFENBERG.

**Tableau récapitulatif des absences de l'année 2013.**

<p style="text-align: center;"><b>Séance du 11 février 2013</b></p> <p><b>Excusées au sens du règlement :</b> Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.</p> <p><b>Excusée :</b> Mme Odette CHRISTIENNE.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Séance du 25 mars 2013</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b> Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Roger MADEC, Mme Catherine VIEU-CHARIER.</p> <p><b>Excusés :</b> Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Séance du 22 avril 2013</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b> Mme Marie-Chantal BACH, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Sylvie WIEVIORKA.</p> <p><b>Excusés :</b> Mme Yamina BENGUIGUI, M. Gérard d'ABOVILLE, M. Michel DUMONT, Mme Annick LEPETIT, Mme Firmine RICHARD, Mme Anne TACHÈNE.</p> <p><b>Absents :</b> Mme Hélène BIDARD, Mme Rachida DATI, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Philippe MOINE.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Séance du 10 juin 2013</b></p> <p><b>Excusés au sens du règlement :</b> M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fatima LALEM.</p> <p><b>Excusés :</b> M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Fatima LALEM, M. Pierre LELLOUCHE.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Séance des 8 et 9 juillet 2013</b></p> <p><b>Excusées au sens du règlement :</b> Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, Mme Myriam EL KHOMRI.</p> <p><b>Excusés :</b> Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, M. Jean-Bernard BROS, M. Gérard d'ABOVILLE.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Rachida DATI, Mme Valérie HOFFENBERG.</p>

**Séance du 14 octobre 2013**

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI.

**Excusés :**

M. Daniel ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÈNE.

**Absente :**

Mme Valérie HOFFENBERG.

**Séance du 12 novembre 2013**

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Léa FILOCHE.

**Excusés :**

Mme Marie-Chantal BACH, M. Denis BAUPIN, M. Bernard DEBRÉ, Mme Firmine RICHARD.

**Absente :**

Mme Valérie HOFFENBERG.

**Séance des 16 et 17 décembre 2013**

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Léa FILOCHE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusés :**

Mme Lynda ASMANI, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-Marie LE GUEN.

**Absente :**

Mme Valérie HOFFENBERG.

## Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2014.

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2014)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,14
10000	Ressources humaines	106 055,36	0,00
12000	Achats	100 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	355 219,92	0,00
21000	Patrimoine et architecture	4 785 562,36	879 749,03
30000	Familles et petite enfance	10 609 215,39	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	71 950 902,54	13 532 716,00
40000	Affaires culturelles	1 128 527,77	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	9 000 000,91	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	530 627,29	0,00
65000	Logement et habitat	838 659,63	0,00
80000	Affaires scolaires	158 119 481,98	16 208 490,00
88000	Jeunesse et sports	270 000,00	0,00
<b>Missions organiques</b>		<b>258 314 886,45</b>	<b>40 838 684,17</b>
90001	Etudes	1 188 188,64	50 000,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	81 828 350,76	250 000,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00
90004	Opérations sous mandat	6 521 455,36	0,00
90005	Schéma directeur informatique	6 545 821,75	9 979 675,00
90006	Compte foncier	11 944 924,58	5 000 000,00
90007	Avances de trésorerie	4 184 388,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 091 641 908,99	751 748 859,31
90011	Avances sur marchés	2 554 037,60	65 000,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 206 707 361,45</b>	<b>767 093 534,31</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 465 022 247,90</b>	<b>807 932 218,48</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			295 000,00	295 000,00	295 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 104) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	1 354 300,00		978 308,00	978 308,00	978 308,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	172 490 780,00		160 271 311,00	160 271 311,00	160 271 311,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	3 838 990,00		2 779 782,00	2 779 782,00	2 779 782,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	31 866 696,00		34 478 574,00	34 340 574,00	34 340 574,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>229 670 736,00</b>		<b>198 802 840,00</b>	<b>198 872 840,00</b>	<b>198 872 840,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	750 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	750 000,00		5 644 388,00	5 644 388,00	5 644 388,00
020	Depenses imprecises	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 500 000,00</b>		<b>5 344 388,00</b>	<b>5 344 388,00</b>	<b>5 344 388,00</b>
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	7 342 000,00		5 502 380,00	5 532 380,00	5 532 380,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>239 512 736,00</b>		<b>209 349 608,00</b>	<b>209 349 608,00</b>	<b>209 349 608,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	71 000 000,00		76 700 000,00	76 700 000,00	76 700 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	5 426 763,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>76 426 763,00</b>		<b>80 200 000,00</b>	<b>80 200 000,00</b>	<b>80 200 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>315 939 499,00</b>		<b>289 549 608,00</b>	<b>289 549 608,00</b>	<b>289 549 608,00</b>
						<b>+</b>
						<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>
						<b>=</b>
						<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
						<b>289 549 608,00</b>

(1) Voir états I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) À servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = 21 021 ; D1 040 = 3F 042 ; 21 040 = DF 042 ; D1 041 = 31 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL (IV = II+III)
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	115 600 000,00		109 000 000,00	109 000 000,00	109 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	37 794 236,00		31 229 608,00	31 229 608,00	31 229 608,00
20	ANNULATIONS INCORPORABLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
21	ANNULATIONS CORPORALES (11)					
22	ANNULATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	ANNULATIONS EN COURS (11)					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>153 394 236,00</b>		<b>141 229 608,00</b>	<b>141 229 608,00</b>	<b>141 229 608,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
132	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIASON - AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES ANNULATIONS FINANCIERES (11)	118 500,00				
024	PRODUIT DES CESSIONS D'ANNULATIONS					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10 118 500,00</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
45.2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)			14 720 000,00	14 720 000,00	14 720 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>163 512 736,00</b>		<b>165 949 608,00</b>	<b>165 949 608,00</b>	<b>165 949 608,00</b>
021	MIXEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	60 000 000,00		35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	87 000 000,00		85 100 000,00	85 100 000,00	85 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIARCHALES (9)	3 426 743,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>150 426 743,00</b>		<b>123 600 000,00</b>	<b>123 600 000,00</b>	<b>123 600 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>315 939 479,00</b>		<b>289 549 608,00</b>	<b>289 549 608,00</b>	<b>289 549 608,00</b>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>289 549 608,00</b>

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	43 400 000,00
---	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors PAR.

(4) Sauf 185, 166 et 18449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A3).

(9) DF 023 = RI 021 - DI 040 = PF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 013 - DF 042 - PF 042 ou solde de l'opération RI 011 - RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	85 700 000,00	2 916 000,00	250 000,00	26 381 215,00	1 502 893,00	9 303 891,00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	5 500 000,00	2 916 000,00	250 000,00	26 381 215,00	1 502 893,00	9 303 891,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				773 530,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				132 450,00		-4 238 400,00
275	Dépôts et cautionnements versés						
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	500 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
	<b>Equipements départementaux</b>	2 730 000,00	2 916 000,00	250 000,00	15 175 235,00	344 500,00	3 431 784,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	150 000,00		18 139,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		240 064,00		20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	750 000,00	670 000,00		600 752,00	80 000,00	160 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	856 000,00	250 000,00	14 536 344,00	189 500,00	3 271 784,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		599 936,00				
216	Collections et oeuvres d'art					75 000,00	
	<b>Equipements non départementaux (compte 204)</b>	750 000,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
204	Subventions d'équipement versées	750 000,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	80 200 000,00					
	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	76 700 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	76 700 000,00					
	<b>OPERATIONS PATRIARCHALES</b>	3 500 000,00					
216	Collections et oeuvres d'art	500 000,00					
231	Immobilisations corporelles en cours	3 000 000,00					
	<b>TOTAL RECETTES</b>	164 829 608,00			19 800 000,00		1 420 000,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	41 229 608,00			19 800 000,00		1 420 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				500 000,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				13 300 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						1 420 000,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	31 229 608,00					
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	123 600 000,00					
	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	35 000 000,00					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000 000,00					
	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	85 100 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 255 000,00					
	<b>OPERATIONS PATRIARCHALES</b>	3 500 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 000 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
39 189 609,00			295 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	289 549 608,00	
39 189 609,00			295 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	289 549 608,00	
								773 530,00	-55
188 000,00								-4 558 850,00	-58
3 344 388,00								3 344 388,00	275
								1 000 000,00	020
								500 000,00	266
								500 000,00	272
11 525 010,00			295 000,00		1 600 000,00		114 000,00	38 401 529,00	
50 000,00								718 139,00	203
								260 064,00	205
-24 000,00			25 000,00				20 000,00	2 729 752,00	218
11 051 010,00			270 000,00		1 600 000,00		94 000,00	33 618 638,00	231
								999 936,00	232
								75 000,00	216
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	160 271 311,00	
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	160 271 311,00	204
								80 200 000,00	
								76 700 000,00	
								76 700 000,00	139
								3 500 000,00	
								500 000,00	216
								3 000 000,00	231
3 200 000,00					100 000 000,00	300 000,00		289 549 608,00	
3 200 000,00					100 000 000,00	300 000,00		289 549 608,00	
								6 000 000,00	133
500 000,00								1 000 000,00	238
								13 300 000,00	-55
								1 420 000,00	-58
2 700 000,00						300 000,00		3 000 000,00	132
					100 000 000,00			100 000 000,00	131
								10 000 000,00	102
								31 229 608,00	164
								123 800 000,00	
								35 000 000,00	
								35 000 000,00	021
								85 100 000,00	
								68 845 000,00	280
								16 255 000,00	281
								3 500 000,00	
								500 000,00	102
								3 000 000,00	203

## Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	59 670 619,00		91 491 336,00	103 591 336,00	103 591 336,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSEMBLÉES (5)	228 219 000,00		233 400 000,00	233 400 000,00	233 400 000,00
014	ATTENUATION DE FFOCUIPTS	918 400 000,00		1 033 395 219,00	1 033 395 219,00	1 033 395 219,00
015	REVENU FINANCIERS D'INSERTION	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	142 900 000,00		134 842 000,00	134 842 000,00	134 842 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	377 100 000,00		359 909 000,00	359 909 000,00	359 909 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 658) (5)	1 181 564 229,00		1 180 743 826,00	1 181 023 826,00	1 181 023 826,00
6526	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 533 000,00		1 533 000,00	1 533 000,00	1 533 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 004 799 848,00</b>		<b>3 032 805 451,30</b>	<b>3 045 685 451,30</b>	<b>3 045 685 451,30</b>
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 749 600,00		2 774 600,00	2 774 600,00	2 774 600,00
68	DOTATIONS AUX AUGMENTEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	Dépenses imputées	2 420 000,00		2 499 999,70	2 219 999,70	2 219 999,70
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 008 066 448,00</b>		<b>3 038 180 051,00</b>	<b>3 070 780 051,00</b>	<b>3 070 780 051,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	60 000 000,00		35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	87 000 000,00		85 100 000,00	85 100 000,00	85 100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>147 000 000,00</b>		<b>120 100 000,00</b>	<b>120 100 000,00</b>	<b>120 100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 155 066 448,00</b>		<b>3 158 280 051,00</b>	<b>3 190 880 051,00</b>	<b>3 190 880 051,00</b>
=						
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 190 880 051,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (4)	315 000,00		495 000,00	495 000,00	495 000,00
015	REVENU MINIMAL D'INSERTION	3 400 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
016	AFFECTATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	15 700 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	269 567 554,00		267 567 554,00	267 567 554,00	267 567 554,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	640 000,00		579 999,70	579 999,70	579 999,70
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	772 150 000,00		637 354 124,00	637 354 124,00	637 354 124,00
231	IMPORTATIONS DIRECTES	1 179 243 719,00		1 153 543 037,00	1 153 543 037,00	1 153 543 037,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (5)	743 456 538,00		652 208 632,30	654 808 632,30	654 808 632,30
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	100 649 500,00		100 629 943,00	100 629 943,00	100 629 943,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 082 826 448,00</b>		<b>3 080 406 350,00</b>	<b>3 113 608 350,00</b>	<b>3 113 608 350,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	160 000,00		1 161 701,00	1 161 701,00	1 161 701,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	270 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 084 066 448,00</b>		<b>3 081 580 051,00</b>	<b>3 114 180 051,00</b>	<b>3 114 180 051,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	71 000 000,00		76 700 000,00	76 700 000,00	76 700 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>71 000 000,00</b>		<b>76 700 000,00</b>	<b>76 700 000,00</b>	<b>76 700 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 155 066 448,00</b>		<b>3 158 280 051,00</b>	<b>3 190 880 051,00</b>	<b>3 190 880 051,00</b>
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						*
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>3 190 880 051,00</b>

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	43 400 000,00	il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
--	---------------	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) OF 013 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération CF 013 - CF 042 - EF 040 au solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 148 337 238,70	88 778 733,00	900 000,00	94 313 193,00	11 338 400,00	57 449 619,00
	<b>DEPENSES REELLES</b>	1 028 237 238,70	88 778 733,00	900 000,00	94 313 193,00	11 338 400,00	57 449 619,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 272 490,00		179 103,00	33 000,00	3 826 201,00
611	Contrats de prestations de services		694 000,00			45 000,00	541 930,00
613	Locations		7 728 000,00		1 10 813,00	105 000,00	1 229 324,00
614	Charges locatives et de copropriété		942 000,00		12 333,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 925 000,00		2 132 090,00	128 000,00	482 838,00
616	Primes d'assurances		520 000,00				
617	Etudes et recherches	-400 000,00	5 000,00		65 880,00		85 142,00
618	Divers		1 050 000,00		15 600,00	6 000,00	36 731,00
621	Personnel extérieur au service		13 429 400,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		42 096,00		3 043 934,00
623	Publicité, publications, relations publiques		65 000,00		62 355,00	92 100,00	39 886,00
625	Déplacements et missions		9 008,00		82 000,00	500,00	91 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		550 000,00		31 000,00		
628	Divers		651 843,00	900 000,00	83 755,00	4 000,00	394 831,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		955 700,00		833 800,00		579 000,00
6411	Personnel titulaire		10 358 400,00		30 944 700,00		17 803 600,00
6413	Personnel non titulaire		21 200,00		1 149 200,00		2 094 800,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		39 200,00		634 200,00		1 801 200,00
6416	Emplois aidés		28 188 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 412 800,00		13 692 100,00		8 559 800,00
647	Autres charges sociales		419 000,00		464 500,00		227 300,00
648	Autres charges de personnel		608 200,00		502 700,00		295 000,00
651	Aides à la personne		130 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 360 000,00				
655	Contributions obligatoires		592 000,00		38 236 630,00		
657	Subventions		4 529 200,00		4 741 811,00	4 500 000,00	7 090 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 533 000,00				170 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	1 520 000,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				39 160,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				7 367,00	7 400,00	21 502,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				200 000,00	217 400,00	30 000,00
656	Participations					6 200 000,00	8 935 800,00
6412	Assistants maternelles						
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
022	Dépenses imprévues	2 219 999,70					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	800 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 200 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 023 595 229,00					
	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	120 100 000,00					
	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	35 000 000,00					
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	35 000 000,00					
	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	85 100 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	85 100 000,00					
	<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		IV
		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
842 464 190,00	800 000,00	137 160 300,00	386 600 000,30	6 500 000,00	1 279 000,00	395 274 387,00	19 685 000,00	3 190 880 051,00	
842 464 190,00	800 000,00	137 160 300,00	386 600 000,30	6 500 000,00	1 279 000,00	395 274 387,00	19 685 000,00	3 070 780 051,00	
828 997,00			268 700,00		35 300,00			6 443 891,00	606
20 118 495,00			13 985 652,00			16 900 000,00	1 077 500,00	53 362 577,00	611
431 117,00			1 104 909,71					10 709 163,71	613
26 045,00			263 515,34		10 000,00			1 303 893,34	614
762 774,00			84 510,00		23 600,00			5 538 812,00	615
2 105,00								522 105,00	616
407 419,00			50 000,00		175 000,00			1 188 441,00	617
252 155,00			2 064 764,00				2 950 000,00	7 175 250,00	618
								13 429 400,00	621
1 498 330,00		1 367 520,00	20 000,00					6 142 170,00	622
359 241,00			158 000,00				30 000,00	806 582,00	623
1 781 432,00		11 000,00	20 000,00					1 995 432,00	625
428 080,00			155 000,00					1 164 050,00	626
22 471 383,00		1 074 480,00	2 475 000,00				90 000,00	28 145 292,00	628
1 095 000,00		39 500,00	88 000,00					3 591 000,00	633
33 155 500,00		1 616 500,00	3 582 000,00					97 460 700,00	6411
452 909,00			12 000,00					3 730 100,00	6413
324 600,00			20 000,00					2 819 200,00	6414
								28 188 000,00	6416
20 780 600,00		611 000,00	1 220 000,00					48 276 300,00	645
1 312 900,00		16 300,00	8 000,00				2 602 300,00	5 059 200,00	647
444 200,00		24 000,00	50 000,00				67 800,00	1 991 900,00	648
102 796 000,00	800 000,00	132 400 000,00	333 001 422,00				1 600 000,00	571 527 622,00	651
								7 360 000,00	653
20 682 015,00						374 544 000,00		434 104 645,00	655
2 739 700,00			3 859 906,00		1 009 000,00	3 450 000,00	10 342 000,00	42 261 617,00	657
								1 703 000,00	658
								100 000,00	668
9 600,00								1 549 600,00	678
3 066 158,00								3 105 318,00	624
83 511,00			34 384,25		26 100,00			180 264,25	635
533 664 000,00								534 111 400,00	652
38 621 743,00			22 474 037,00	6 500 000,00		303 387,00	920 000,00	84 024 167,00	656
33 843 200,00								33 843 200,00	6412
25 000,00								25 000,00	671
						27 000,00		29 000,00	627
							5 500,00	5 500,00	637
								2 219 999,70	022
								800 000,00	654
								1 300 000,00	673
								1 023 595 229,00	739
								120 100 000,00	
								25 000 000,00	
								35 000 000,00	023
								85 100 000,00	
								85 100 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	0 Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>TOTAL RECETTES</b>	117 547 532,00	2 884 525 316,70	2 130 000,00	19 704 970,00	36 000,00	12 952 320,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	40 847 532,00	2 884 525 316,70	2 130 000,00	19 704 970,00	36 000,00	12 952 320,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		-45 000,00				
708	Autres produits		539 999,70			36 000,00	
731	Impôts directs		1 453 543 037,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		788 184 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		55 812 667,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 725 000,00	265 752 536,00				
747	Participations	15 260 831,00	619 060 318,00		12 785 000,00		8 082 320,00
748	Compensations, attributions et autres participations		737 769,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		-400 000,00	2 130 000,00			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 300 000,00
758	Produits divers de gestion courante						490 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
778	Autres produits exceptionnels						
761	Produits de participations	861 701,00					
	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	76 700 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 700 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		6 000 000,00				
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	70 700 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 841 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
107 189 500,00	2 500 000,00	15 000 000,00	5 716 714,00		150 000,00	10 195 698,30	17 230 000,00	3 190 880 051,00	
107 189 500,00	2 500 000,00	15 000 000,00	5 716 714,00		150 000,00	10 195 698,30	17 230 000,00	3 114 180 051,00	
								50 000,00	6419
								445 000,00	645
-4 000,00								579 999,70	708
								1 153 543 037,00	731
								788 184 000,00	732
								55 812 667,00	734
								290 477 526,00	735
15 506 000,00		13 000 000,00	-4 816 714,00		150 000,00	8 335 255,30	17 230 000,00	714 226 438,30	747
								3 659 739,00	748
179 500,00								2 709 500,00	752
91 165 000,00								95 545 000,00	751
25 000,00						1 860 443,00		2 375 443,00	758
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00								10 000,00	771
	2 500 000,00	1 000 000,00	900 000,00					4 400 000,00	753
		1 000 000,00						1 000 000,00	778
								861 701,00	761
								76 708 050,00	
								76 700 000,00	
								6 000 000,00	777
								70 700 000,00	781

## Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	1				LR	DF 23-G	Lettre rectificative n° 1	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	2		PCF/PG	BROSSAT, BECKER	A	DF 23-G	relatif au fonds d'aide aux jeunes.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	3		PCF/PG	BROSSAT	A	DF 23-G	relatif aux loyers payés par les associations gestionnaires de centres sociaux.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	4		PCF/PG	LHOSTIS	A	DF 23-G	relatif aux investissements des hôpitaux parisiens.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	5		UMPPA, U.D.I.	LEGARET, POZZO DI BORGO	A	DF 24-G, DF 23-G	relatif à des inscriptions supplémentaires.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	6		EELVA	CONTASSOT, BOUTAULT	V	DF 23-G	relatif au financement du CAUE.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	7		PCF/PG	BROSSAT	V	DF 23-G	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
		7bis	44			V	DF 23-G			Adopté	17-déc-13
						LR2G	DF 23-G	Lettre rectificative n° 2		Adopté	17-déc-13
1	2	8		PSRGA	LEVY	VNR		relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutetia.	SAUTTER	Retiré	17-déc-13
1	2	9			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif aux salariés de l'Hôtel Lutetia.	SAUTTER	Retiré	17-déc-13
		9bis	45	Exécutif		VNR		relatif aux salariés de l'Hôtel Lutetia.		Adopté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	2	10	46	PCF/PG	BROSSAT	VNR		relatif à la distribution du courrier dans le 12ème arrondissement.	SAUTTER	Adopté	17-déc-13
1	2	11			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à l'avenir de la poste du Louvre.	SAUTTER	Rejeté	17-déc-13
1	6	12		UMPPA	CHÉRIOUX DE SOULTRAIT	VNR		relatif à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.	CAPELLE	Rejeté	17-déc-13
1	6	13		UMPPA	GOUJON, LEGARET	V	DASES 682-G	relatif au remboursement de la subvention par l'association GAIA.	LE GUEN	Rejeté	17-déc-13
6	6	14			SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un centre de santé municipal par arrondissement.	LE GUEN	Rejeté	17-déc-13
		14bis	47	Exécutif		VNR		relatif à la création d'un centre de santé municipal par arrondissement.		Adopté	17-déc-13
6	6	15			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à l'Hôtel-Dieu.	LE GUEN	Rejeté	17-déc-13
		15bis	48	Exécutif		VNR		relatif à l'Hôtel-Dieu.		Adopté	17-déc-13
1	6	16	49	PCF/PG	BROSSAT	V	DASES 629-G	relatif à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance.	TROSTIANSKY	Adopté	17-déc-13
7	7	17		EELVA	GAREL, CONTASSOT	A	DASCO 79-G	relatif à la baisse des tarifs.	BROSSAT	Rejeté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adop	N° Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	7	18	UMPPA	LEGARET	V	DASCO 79-G	relatif aux mesures de gel des tarifs décidé dans le cadre du bouclier social.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13

## Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ou Int ODI	N° Commission ou Int ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° d'élit	Objet	Avis rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNARINITE		
												CONTRE	ABST											
1	1	1				LR	DF 23-G	Lettre rectificative n° 1 relatif au fonds d'aide aux jeunes.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13			X										
1	1	2		PCF/PG	BROSSAT, BECKER	A	DF 23-G		GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13										X			
1	1	3		PCF/PG	BROSSAT	A	DF 23-G	relatif aux loyers payés par les associations pensionnaires de centres sociaux.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13					X						X		
1	1	4		PCF/PG	HOSTIS	A	DF 23-G	relatif aux investissements des hôpitaux parisiens.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13													
1	1	5		UMPPA, U.D.I.	LEGARET, POZZO DI BORGO	A	DF 24-G, DF 23-G	relatif à des inscriptions supplémentaires.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13				X									
1	1	6		EELVA	CONFASSOT, BOUJAULT	V	DF 23-G	relatif au financement du CAUE.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13													
1	1	7		PCF/PG	BROSSAT	V	DF 23-G	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13								X					
			76			V	DF 23-G			Adopté	17-déc-13								X					
			44			LR2G	DF 23-G	Lettre rectificative n° 2		Adopté	17-déc-13									X				
							DF 23-G			Adopté	17-déc-13								X					
							DF 24-G			Adopté	17-déc-13								X					
							DF-DRH 26G			Adopté	17-déc-13								X					
							DASES 555G			Adopté	17-déc-13								X					
							DASES 554G			Adopté	17-déc-13								X					
							DRH 11G			Adopté	17-déc-13								X					
							DRH 16G			Adopté	17-déc-13								X					
							DRH 17G			Adopté	17-déc-13								X					
1	2	8		PSRGA	LEVY	VRR		relatif à l'emploi des salariés de l'hôtel Lutella.	SAUTIER	Retiré	17-déc-13													
1	2	9			SIMONNET, CORBIERE	VRR		relatif aux salariés de l'hôtel Lutella.	SAUTIER	Retiré	17-déc-13													
			51	Exécutif		VRR				Adopté	17-déc-13													
1	2	10	46	PCF/PG	BROSSAT	VRR		relatif à la distribution de courrier dans le 12ème arrondissement.	SAUTIER	Adopté	17-déc-13													
1	2	11			SIMONNET, CORBIERE	VRR		relatif à l'avenir de la poste du Louvre.	SAUTIER	Retiré	17-déc-13				X							X		
							DDEES 201G			Adopté	17-déc-13												X	
							DDEES 167G			Adopté	17-déc-13													X
							DASES 603G			Adopté	17-déc-13													X
							DASES 673G			Adopté	17-déc-13													X
							DASES 646G			Adopté	17-déc-13													X
							DASES 682G			Adopté	17-déc-13											X		

N° Commission N° de l'ordre du jour	N° Commission N° de l'ordre du jour	N° d'ordre	N° d'adoption	N° de l'ordre du jour	Groupe ou Exécutif	Elus	A. V. V. V. L. R.	N° d'élit	Objet	Avis rapporteur	Vote	DATE DE VOTE	PCF-FG			EELVA			PS-FGA			UDI			UMPPA			UNANIMITE									
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE		ABST	CONTRE	ABST						
1	6	12			UMPPA	CHÉRILOUX DE SOULTRAIT	VNR		relatif à l'allocation Personnalisée d'Autonomie.	CAPELLE	Rejeté	17-déc-13	X			X																					
1	6	13			UMPPA	GOUJON, LEGARET	V	DASES 683-G	relatif au remboursement de la subvention municipale par arondissement.	LE GUEN	Rejeté	17-déc-13	X			X																					
6	6	14				SIMONNET	VNR		relatif à la création d'un centre de santé municipal par arondissement.	LE GUEN	Rejeté	17-déc-13			X							X															
6	6	14bis			Exécutif		VNR		relatif à la création d'un centre de santé municipal par arondissement.		Adopté	17-déc-13																									
6	6	15				SIMONNET, COBIÈRE	VNR		relatif à l'Hôtel-Dieu.	LE GUEN	Rejeté	17-déc-13					X																				
		15bis			Exécutif		VNR		relatif à l'Hôtel-Dieu.		Adopté	17-déc-13										X															
1	6	16			PCF/FG	BROSSAT	V	DASES 629-G	relatif à la prise en charge locataire des familles au titre de l'aide sociale à l'enfance.	TROSTANISKY	Adopté	17-déc-13																									
7	7	17			EELVA	GABEL, CONTASSOT	A	DASCO 79-G	relatif à la baisse des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13	X																								
1	7	18			UMPPA	LEGARET	V	DASCO 79-G	relatif aux mesures de gel des tarifs, décidé dans le cadre du bouclier social.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13	X																								
								DASCO 79-G										X																			